

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION
Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes (les « états financiers consolidés ») de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis. Toutes les informations financières paraissant dans le présent rapport de gestion sont présentées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La société a préparé le présent rapport de gestion conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aux termes du régime d'information multinational conclu entre les États-Unis et le Canada, la société a le droit de préparer le présent rapport de gestion conformément aux obligations d'information des lois et règlements sur les valeurs mobilières du Canada, qui peuvent être différentes de celles des États-Unis. L'information paraissant dans le présent rapport de gestion au 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos à cette date est fondée sur l'information dont dispose la direction au 23 février 2021.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET STATISTIQUES

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020	2019	Variation
Produits	7 290	6 480	12,5 %
Achats d'électricité	3 854	3 111	23,9 %
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	3 436	3 369	2,0 %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	1 070	1 181	(9,4) %
Amortissement et coûts de retrait d'actifs	884	878	0,7 %
Charges de financement	471	514	(8,4) %
Recouvrement d'impôts sur le bénéfice	(785)	(6)	12 983 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	1 770	778	127,5 %
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One¹	903	918	(1,6) %
Résultat de base par action ordinaire	2,96 \$	1,30 \$	127,7 %
Résultat dilué par action ordinaire	2,95 \$	1,30 \$	126,9 %
Résultat de base par action ordinaire ajusté non conforme aux PCGR (résultat par action ordinaire ajusté) ¹	1,51 \$	1,54 \$	(1,9) %
Résultat dilué par action ordinaire ajusté ¹	1,51 \$	1,53 \$	(1,3) %
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	2 030	1 614	25,8 %
Fonds provenant des activités d'exploitation (FPAE) ¹	1 830	1 532	19,5 %
Investissements en capital	1 878	1 667	12,7 %
Actifs mis en service	1 639	1 703	(3,8) %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	20 091	19 896	1,0 %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	28 379	27 536	3,1 %

Aux 31 décembre	2020	2019
Ratio de la dette sur la structure du capital ²	56,3 %	56,3 %

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du bénéfice net ajusté, du résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté, des FPAE et des produits, déduction faite des achats d'électricité.

² Une mesure non conforme aux PCGR, le ratio de la dette sur la structure du capital correspond au total de la dette (qui comprend la dette à long terme totale et les emprunts à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) divisé par le total de la dette plus le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, y compris les actions privilégiées, mais exclusion faite de tout montant se rapportant à la participation sans contrôle. La direction estime que le ratio de la dette sur la structure du capital est une mesure utile de la proportion de la dette dans la structure du capital de la société.

VUE D'ENSEMBLE

Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Hydro One Inc., Hydro One est la plus importante société de transport et de distribution d'électricité en Ontario. Hydro One, qui possède et exploite la quasi-totalité du réseau de transport d'électricité de l'Ontario, est le plus important distributeur d'électricité de la province en fait de clients décomptés. Hydro One Inc. est propriétaire des activités réglementées de transport et de distribution de la société. Hydro One distribue de l'électricité de façon sûre et fiable à environ 1,4 million de clients ontariens ainsi qu'à des clients industriels d'envergure et à des services publics municipaux. Hydro One Inc. est propriétaire et exploitante d'un réseau de lignes de transport à haute tension d'environ 30 000 kilomètres et d'un réseau de lignes de distribution principales à basse tension d'environ 124 000 kilomètres. Hydro One compte trois secteurs : i) le transport; ii) la distribution; et iii) les autres activités.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, les secteurs de Hydro One représentaient la proportion suivante des produits totaux de la société, déduction faite des achats d'électricité :

Exercices clos les 31 décembre	2020	2019
Transport	51 %	49 %
Distribution	48 %	50 %
Autres	1 %	1 %

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les secteurs de Hydro One représentaient la proportion suivante de l'actif total de la société :

Aux 31 décembre	2020	2019
Transport	58 %	56 %
Distribution	38 %	37 %
Autres	4 %	7 %

Secteur du transport

L'entreprise de transport de Hydro One possède, exploite et entretient le réseau de transport de Hydro One, lequel représente environ 98 % de la capacité de transport de l'Ontario selon les produits approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO »). Au 31 décembre 2020, l'entreprise de transport de la société était formée d'un réseau de transport exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks ») et Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM ») et d'une participation d'environ 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »), société en commandite conclue entre Hydro One et la nation Saugeen Ojibway (« NSO »), ainsi que d'une participation d'environ 55 % dans Niagara Reinforcement Limited Partnership (« NRLP »), société en commandite conclue entre Hydro One et Six Nations of the Grand River Development Corporation ainsi que la Première Nation des Mississaugas de Credit (ensemble, les « partenaires des Premières Nations »). L'entreprise de transport de la société est une entreprise à tarifs réglementés qui tire des produits principalement de la facturation de tarifs de transport qui sont assujettis à l'approbation de la CEO.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2020	2019
Électricité transportée ¹ (MWh)	132 225 424	135 101 455
Lignes de transport couvrant la province (kilomètres de circuit)	30 093	30 122
Base tarifaire (en millions de dollars)	13 185	12 609
Investissements en capital (en millions de dollars)	1 157	1 035
Actifs mis en service (en millions de dollars)	948	1 082

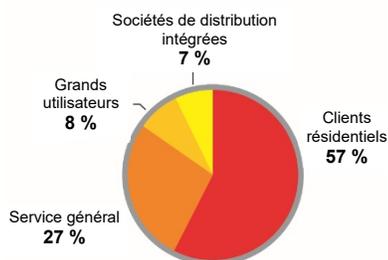
¹ L'électricité transportée s'entend du volume total d'électricité transportée en Ontario par toutes les sociétés de transport d'électricité.

Secteur de la distribution

L'entreprise de distribution de Hydro One, la plus vaste de l'Ontario, est formée d'un réseau de distribution exploité par les filiales de Hydro One Inc., soit Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities ») et Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power »), ainsi que de l'entreprise et des actifs liés à la distribution acquis auprès de Peterborough Distribution Inc. (« Peterborough Distribution »). Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Autres événements » pour obtenir un complément d'information sur l'acquisition d'Orillia Power et l'acquisition des activités et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution. L'entreprise de distribution de la société est une entreprise à tarifs réglementés qui tire des produits principalement de la facturation de tarifs de distribution qui sont assujettis à l'approbation de la CEO.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2020	2019
Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	28 379	27 536
Électricité distribuée par les lignes de Hydro One (GWh) ¹	39 131	38 446
Total des lignes de distribution couvrant la province (kilomètres de circuit)	124 571	123 422
Clients du secteur de la distribution (nombre de clients)	1 449 629	1 381 011
Base tarifaire (en millions de dollars)	8 505	8 101
Investissements en capital (en millions de dollars)	712	624
Actifs mis en service (en millions de dollars)	684	602

¹ Les unités distribuées par les lignes de Hydro One représentent la totalité des exigences du réseau de distribution et incluent l'électricité distribuée aux consommateurs qui achètent leur électricité directement auprès de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE »).



Produits tirés de la distribution en 2020

Secteur Autres

Le secteur Autres de Hydro One englobe principalement l'entreprise de télécommunications de la société, qui fournit des services de télécommunications de soutien aux entreprises de transport et de distribution de la société, ainsi que certaines activités du siège social.

L'entreprise de télécommunications est exploitée par Hydro One Telecom Inc. (« Hydro One Telecom »), filiale en propriété exclusive de Hydro One. En plus de soutenir les entreprises réglementées de Hydro One, Hydro One Telecom offre une gamme complète de solutions et de services de communication et de technologies de l'information (« TI ») (services d'infonuagique, services gérés, services de sécurité, etc.) qui vont au-delà de son réseau de fibres optiques, dans un marché commercial concurrentiel. Hydro One Telecom n'est pas réglementée par la CEO, mais elle est inscrite auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes à titre d'entreprise non dominante dotée d'installations qui fournit des services de télécommunications à large bande en Ontario, avec des connexions à Montréal (Québec), à Buffalo (New York) et à Detroit (Michigan).

Le secteur Autres de Hydro One comprend également les actifs d'impôts différés découlant de la réévaluation de l'assiette fiscale des actifs de Hydro One à leur juste valeur marchande lorsque la société est passée du régime provincial des paiements tenant lieu d'impôts au régime fiscal fédéral au moment du premier appel public à l'épargne de la société en 2015.

PRINCIPAUX FACTEURS AFFECTANT LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport proviennent principalement des tarifs de transport réglementés approuvés par la CEO, qui sont facturés en fonction de la demande de pointe mensuelle d'électricité sur le réseau à haute tension de Hydro One. Les tarifs de transport sont établis de manière à générer les produits nécessaires à la construction, à la mise à niveau, à la prolongation et au soutien d'un réseau de transport ayant une capacité suffisante pour répondre à la demande prévue maximale et procurant un rendement réglementé sur l'investissement de la société. La demande d'électricité de pointe dépend surtout des conditions météorologiques et de la conjoncture économique. Les produits tirés du transport comprennent également les produits d'exportation associés au transport d'électricité vers des marchés situés à l'extérieur de l'Ontario. Les produits accessoires comprennent les produits associés à la prestation de services d'entretien aux producteurs d'électricité et à l'usage des emprises par des tiers.

Produits tirés de la distribution

Les produits tirés de la distribution comprennent surtout les tarifs de distribution réglementés approuvés par la CEO ainsi que le recouvrement des coûts liés aux achats d'électricité. Les tarifs de distribution sont établis de manière à générer les produits nécessaires à la construction et au soutien du réseau de distribution locale ayant une capacité suffisante pour répondre à la demande des clients actuels et des nouveaux clients et procurant un rendement réglementé sur l'investissement de la société. Par conséquent, les produits tirés de la distribution dépendent des tarifs de distribution, des coûts liés aux achats d'électricité et de la quantité d'électricité que la société distribue. Les produits tirés de la distribution comprennent également un montant de produits provenant de services auxiliaires de distribution, comme les frais liés à l'utilisation commune des poteaux de distribution de Hydro One par les secteurs des télécommunications et de la câblodistribution ainsi que des produits divers comme les pénalités de retard.

Coûts liés aux achats d'électricité

Les coûts liés aux achats d'électricité sont engagés par l'entreprise de distribution et représentent le coût de l'électricité achetée par la société et livrée aux clients dans le territoire des services de distribution de Hydro One. Ces coûts comprennent : i) le coût de l'énergie vendue sur le marché de gros; ii) le rajustement global, soit la différence entre le prix garanti et l'argent que les producteurs gagnent sur le marché en gros; et iii) les frais de service du marché de gros et frais de transport prélevés par la

SIERE. Hydro One recouvre auprès de ses clients le coût de l'électricité qu'elle leur livre, et elle n'est donc pas exposée au risque lié au prix de l'électricité sur le marché de gros.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration couvrent les coûts engagés aux fins de l'exploitation et de l'entretien des réseaux de transport et de distribution et comprennent d'autres coûts, comme les impôts fonciers se rapportant aux postes et aux bâtiments et à l'exploitation des systèmes de TI liés au transport et à la distribution de la société. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport sont nécessaires pour maintenir les postes et les lignes de transport à haute tension de la société et ses emprises et incluent les charges relatives aux travaux d'entretien préventif ou correctif pour les équipements d'alimentation, les lignes aériennes de transport, les emplacements des postes de transport et le débroussaillage visant à maintenir une distance sécuritaire entre les lignes et les arbres. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution sont engagées pour maintenir le réseau de distribution à basse tension de la société afin de livrer de manière sécuritaire et fiable de l'électricité aux particuliers, aux petites entreprises et aux clients commerciaux et industriels de la société à l'échelle de la province. Elles incluent les charges relatives au dégagement des lignes de distribution et au débroussaillage visant à réduire le nombre de pannes de courant causées par les arbres, à l'entretien et à la réparation des lignes, à l'évaluation et à la remise en état des terrains, ainsi qu'à la production de factures exactes et en temps opportun et au traitement des questions des clients.

Hydro One gère ses coûts grâce aux mesures d'efficience et de productivité en place, tout en progressant dans la réalisation des programmes de travaux prévus associés à l'aménagement et à l'entretien de ses réseaux de transport et de distribution.

Amortissement et coûts de retrait d'actifs

La charge d'amortissement découle principalement de l'amortissement des immobilisations corporelles et de certains actifs incorporels et actifs réglementaires de la société. Les coûts de retrait d'actifs comprennent les coûts de retrait des immobilisations corporelles, lorsqu'aucune obligation liée à mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée au bilan.

Charges de financement

Les charges de financement découlent des activités de financement de la société et elles comprennent les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ainsi que les gains et les pertes sur les conventions de swaps de taux d'intérêt, contrats sur devises et autres contrats semblables, déduction faite des intérêts gagnés sur les placements à court terme de la société. Une tranche des charges de financement engagées par la société est capitalisée dans le coût des immobilisations corporelles associé aux périodes au cours desquelles ces actifs sont en construction avant d'être mis en service.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est établi à 1 770 millions de dollars, en hausse de 992 millions de dollars, ou de 127,5 %, par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le bénéfice net sont entre autres les suivants :

- la hausse des produits, déduction faite des achats d'électricité, qui s'explique en grande partie par :
 - l'augmentation des produits tirés du transport, surtout en raison de la décision de la CEO portant sur les tarifs de 2020; facteur en partie compensé par :
 - le recul des produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, qui s'explique en grande partie par les produits abandonnés de 2018 comptabilisés en mars 2019 par suite de la décision de la CEO portant sur les tarifs; facteur en partie compensé par la décision de la CEO portant sur les tarifs de 2020 et les revenus liés à l'acquisition de Peterborough Distribution et d'Orillia Power, transactions qui ont été conclues au troisième trimestre de 2020;
- des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration plus faibles en raison des éléments suivants :
 - les frais de résiliation payés en 2019 en lien avec l'acquisition annulée d'Avista Corporation (la « fusion »);
 - la réduction des dépenses liées à la gestion de la végétation et aux programmes de travaux et la radiation en 2019 des coûts du projet d'interconnexion du lac Supérieur; facteurs en partie compensés par :
 - les coûts liés à la pandémie de COVID-19, comme discuté ci-dessous;
 - les coûts supplémentaires liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration après la décision sur les tarifs de transport de la CEO de 2020 à 2022 et recouverts dans les tarifs, ayant ainsi un effet neutre sur le bénéfice net;
 - le produit d'assurance moindre reçu en 2020;
- des charges de financement moindres en raison des charges de financement liées à la fusion engagées au premier trimestre de 2019; facteur en partie compensé par l'augmentation des intérêts débiteurs sur la dette à long terme en raison de la progression des niveaux de la dette en 2020;

- un recouvrement d'impôts plus élevé, qui s'explique surtout par :
 - le recouvrement d'impôts comptabilisé à la suite de la décision de la Cour divisionnaire de l'Ontario en juillet 2020 (la « décision de la CDO »); facteur en partie compensé par :
 - le recouvrement d'impôts en 2019 en raison des frais de résiliation et des charges de financement liés à la fusion engagés;
 - la diminution des déductions fiscales additionnelles et des écarts temporaires déductibles.

Les résultats de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 comprennent des coûts engagés en raison de la pandémie de COVID-19. Les coûts de 50 millions de dollars liés à la pandémie de COVID-19 comprennent principalement des coûts liés à la suspension temporaire de la main-d'œuvre au premier semestre de l'exercice, à la comptabilisation d'une provision pour créances douteuses par suite de la publication d'un avis du personnel de la CEO en décembre 2020 et d'autres charges directes, y compris des achats supplémentaires de produits de nettoyage pour les installations.

Se reporter à la rubrique « Autres événements – COVID-19 » pour en savoir plus sur les répercussions de la COVID-19 sur les activités de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Résultat par action ordinaire et résultat par action ordinaire ajusté

Le résultat par action ordinaire s'est établi à 2,96 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, comparativement à 1,30 \$ en 2019. Cette hausse est attribuable à la progression du résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, comme il est expliqué ci-dessus. Le résultat par action ordinaire ajusté, qui exclut l'incidence du recouvrement d'impôts lié à la décision de la CDO rendue en 2020, ainsi que du bénéfice et des coûts liés à la fusion en 2019, s'est chiffré à 1,51 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, contre 1,54 \$ pour 2019. La baisse du résultat par action ordinaire ajusté est attribuable à la variation du bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, comme il est expliqué ci-dessus, exclusion faite de l'incidence de la fusion et de la décision de la CDO. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du résultat par action ordinaire ajusté.

Produits

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2020	2019	Variation
Transport	1 740	1 652	5,3 %
Distribution	5 507	4 788	15,0 %
Autres	43	40	7,5 %
Total des produits	7 290	6 480	12,5 %
Transport	1 740	1 652	5,3 %
Distribution, déduction faite des achats d'électricité ¹	1 653	1 677	(1,4) %
Autres	43	40	7,5 %
Total des produits, déduction faite des achats d'électricité¹	3 436	3 369	2,0 %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	20 091	19 896	1,0 %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	28 379	27 536	3,1 %

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement des produits de distribution, déduction faite des achats d'électricité, et des produits, déduction faite des achats d'électricité.

Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport ont progressé de 5,3 % à l'exercice clos le 31 décembre 2020, sous l'effet principalement des facteurs suivants :

- la décision de la CEO portant sur les tarifs de 2020, y compris :
 - le recouvrement de certains coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi qui avaient été auparavant inscrits à l'actif et recouverts dans les tarifs, ayant ainsi un effet neutre sur le bénéfice net;
 - la comptabilisation des produits liés au programme de conservation et de gestion de la demande (« CGD ») au deuxième trimestre de 2020; facteurs en partie compensés par les ajustements réglementaires différés liés aux frais de retrait d'actifs de transport en 2020;
- l'apport des actifs de NRLP mis en service au troisième trimestre de 2019 pour l'exercice complet.

Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité

Les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, ont reculé de 1,4 % à l'exercice clos le 31 décembre 2020, essentiellement sous l'effet des facteurs suivants :

- les produits abandonnés de 2018 comptabilisés à l'exercice précédent par suite de la décision de la CEO portant sur les tarifs pour 2019;

- la suspension des pénalités de retard depuis le début de la pandémie de COVID-19; facteurs en partie compensés par :
- la décision de la CEO portant sur les tarifs pour 2020;
- les produits de distribution liés à l'acquisition de Peterborough Distribution et d'Orillia Power, transactions qui ont été conclues au troisième trimestre de 2020;
- la diminution des ajustements réglementaires différés liés au mécanisme de partage des bénéfices en 2020.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

<u>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>Variation</u>
Transport	391	355	10,1 %
Distribution	619	610	1,5 %
Autres	60	216	(72,2) %
	1 070	1 181	(9,4) %

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport

La hausse de 10,1 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- les coûts supplémentaires liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration après la décision sur les tarifs de transport de la CEO de 2020 à 2022 et recouverts dans les tarifs, ayant ainsi un effet neutre sur le bénéfice net;
- les coûts liés à la pandémie de COVID-19, qui comprennent principalement les coûts liés à la suspension temporaire de la main-d'œuvre au premier semestre et d'autres charges directes;
- le produit d'assurance moindre reçu en 2020; facteurs en partie compensés par :
- la réduction des dépenses liées aux programmes de travaux d'entretien des postes et des lignes.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution

La hausse de 1,5 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 est essentiellement attribuable aux facteurs suivants :

- les coûts liés à la pandémie de COVID-19, qui comprennent principalement des coûts liés à la suspension temporaire de la main-d'œuvre au premier semestre, la comptabilisation d'une provision pour créances douteuses par suite de la publication de l'avis du personnel de la CEO en décembre 2020 et d'autres charges directes, y compris les achats supplémentaires de produits de nettoyage pour les installations;
- les coûts liés à l'acquisition de Peterborough Distribution et d'Orillia Power, transactions qui ont été conclues au troisième trimestre de 2020; facteurs en partie compensés par :
- la réduction des dépenses liées à la gestion de la végétation;
- la réduction des frais investis en TI.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres

La baisse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'explique surtout par le paiement des frais de résiliation de la fusion et la radiation des coûts du projet d'interconnexion du lac Supérieur à l'exercice précédent.

Amortissement et coûts de retrait d'actifs

La hausse de 6 millions de dollars, ou 0,7 %, de la charge d'amortissement et des coûts de retrait d'actifs en 2020 est essentiellement attribuable à la croissance des immobilisations à mesure que la société poursuit la mise en service de nouveaux actifs, conformément à son programme continu d'investissements en capital.

Charges de financement

La baisse de 43 millions de dollars, ou 8,4 %, des charges de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- les charges de financement liées à la fusion engagées au premier trimestre de 2019;
- la diminution des intérêts débiteurs sur les billets à court terme attribuable à la baisse des taux d'intérêt pendant l'exercice considéré; facteurs en partie compensés par :
- l'augmentation des intérêts débiteurs sur la dette à long terme en raison de la hausse des niveaux de la dette qui s'explique par les émissions de titres d'emprunt en 2020.

Charge d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan. Les impôts sur le bénéfice exigibles sont calculés en fonction de l'impôt prévu sur le bénéfice imposable de l'exercice courant et de l'exercice précédent. Les actifs et passifs d'impôt différés sont comptabilisés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs dans les états financiers et leur valeur fiscale respective, y compris les reports prospectifs de pertes fiscales et de crédits d'impôt inutilisés.

Comme le prescrivent les autorités de réglementation, la société recouvre les impôts dans les produits provenant des contribuables, en fonction d'une estimation de la charge d'impôt exigible sur les activités réglementées. Les montants des impôts différés liés aux activités réglementées dont le recouvrement auprès des contribuables ou le remboursement aux contribuables au cours de périodes ultérieures est réputé être plus probable qu'improbable sont comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs réglementaires au titre des impôts différés, et une charge d'impôts différés de compensation est comptabilisée. La charge consolidée ou le recouvrement consolidé d'impôts pour la période considérée se fonde donc sur le montant total de la charge ou du recouvrement d'impôts exigibles et différés, exclusion faite de la charge d'impôts différés de compensation réglementaire découlant des écarts temporaires recouvrables auprès des clients ou remboursables à des clients à l'avenir.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le recouvrement d'impôts sur le bénéfice a totalisé 785 millions de dollars, contre 6 millions de dollars en 2019. La hausse de 779 millions de dollars du recouvrement d'impôts sur le bénéfice pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'explique surtout par la comptabilisation d'un recouvrement d'impôts de 867 millions de dollars découlant de la décision de la CDO, et d'un recouvrement d'impôts de 51 millions de dollars sur les frais de résiliation et les charges de financement liés à la fusion. Après les ajustements au titre de ces recouvrements non récurrents, la charge d'impôts sur les bénéfices ajustée pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'établit à 82 millions de dollars, comparativement à 45 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation de 37 millions de dollars de la charge d'impôts sur le bénéfice est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution des déductions fiscales additionnelles découlant du partage de l'actif d'impôts différés en raison des produits abandonnés de 2018 comptabilisés en 2019 à la suite de la décision de la CEO portant sur les tarifs;
- la diminution des écarts temporaires déductibles.

Le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à environ (77,6 %) en 2020, contre environ (0,8 %) en 2019. Le taux d'imposition effectif ajusté, qui exclut l'incidence du recouvrement d'impôts lié à la décision de la CDO rendue en 2020 ainsi que des coûts liés à la fusion en 2019, s'est établi à 8,1 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, comparativement à 4,6 % en 2019.

Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement de la charge d'impôts sur les bénéfices ajustée et du taux d'imposition effectif ajusté.

Dividendes sur les actions ordinaires

En 2020, la société a déclaré et versé les dividendes en espèces suivants aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
11 février 2020	11 mars 2020	31 mars 2020	0,2415 \$	144
7 mai 2020	10 juin 2020	30 juin 2020	0,2536 \$	152
10 août 2020	9 septembre 2020	30 septembre 2020	0,2536 \$	151
5 novembre 2020	9 décembre 2020	31 décembre 2020	0,2536 \$	152
				599

Après la clôture du quatrième trimestre de 2020, la société a déclaré le dividende en espèces suivant aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
23 février 2021	17 mars 2021	31 mars 2021	0,2536 \$	152

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)	2020	2019	2018
Produits	7 290	6 480	6 150
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	1 770	778	(89)
Résultat de base par action ordinaire	2,96 \$	1,30 \$	(0,15) \$
Résultat dilué par action ordinaire	2,95 \$	1,30 \$	(0,15) \$
Résultat de base par action ordinaire ajusté ¹	1,51 \$	1,54 \$	1,35 \$
Résultat dilué par action ordinaire ajusté ¹	1,51 \$	1,53 \$	1,35 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	1,00 \$	0,96 \$	0,91 \$
Dividendes déclarés par action privilégiée ²	1,20 \$	1,06 \$	1,06 \$

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019	2018
Total de l'actif	30 294	27 061	25 657
Total du passif financier à long terme ³	12 813	10 897	10 479

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté.
² Les dividendes par action privilégiée sont fondés sur le nombre moyen pondéré d'actions privilégiées en circulation pendant chaque exercice. Pour chacun des exercices, les dividendes par action privilégiée versés ont totalisé 18 millions de dollars. Toutes les actions privilégiées ont été rachetées le 20 novembre 2020. Se reporter à la rubrique « Capital-actions » pour obtenir un complément d'information.
³ Le total du passif financier à long terme comprend la dette à long terme, les obligations locatives à long terme, les passifs dérivés, les créiteurs à long terme et les débetures convertibles.

Bénéfice net (perte nette) – comparaison entre 2019 et 2018

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est établi à 778 millions de dollars, en hausse de 867 millions de dollars, ou de 974,2 %, par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le bénéfice net sont entre autres les suivants :

- la hausse des produits, déduction faite des achats d'électricité, qui s'explique en grande partie par :
 - l'augmentation des produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, en raison de la décision de la CEO portant sur les tarifs de distribution pour 2018 et 2019; facteur en partie compensé par :
 - la baisse de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario et de la consommation d'énergie, qui s'explique par les conditions météorologiques moins favorables en 2019;
 - le recul des produits attribuable au partage des actifs d'impôts différés exigé par la CEO et l'ajustement réglementaire d'impôt différé lié à l'amortissement fiscal accéléré (la déduction pour amortissement [« DPA »] accéléré), qui seront, dans les deux cas, répercutés aux clients et qui sont compensés par une baisse des impôts, sans effet sur le rendement des capitaux propres (le « RCP ») réglementé;
- la hausse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, qui s'explique en grande partie par le paiement de frais de résiliation liés à la fusion et la plus grande couverture des travaux de gestion de la végétation; facteurs en partie compensés par la réduction des charges de soutien du siège social, le produit d'assurance reçu en 2019 et la réduction des dépenses dans le cadre de programmes d'entretien des postes et des lignes;
- la hausse des charges de financement essentiellement attribuable aux intérêts débiteurs accrus sur la dette à long terme et à l'augmentation des charges de financement liées à la fusion;
- la diminution de la charge d'impôts, qui s'explique par l'imputation d'une charge d'impôts différés à l'exercice précédent en lien avec la dépréciation des actifs réglementaires d'impôts différés de Hydro One ainsi que le partage des actifs d'impôts différés et la DPA accéléré, qui seront, dans les deux cas, répercutés aux clients et sont compensés par la baisse des produits, sans incidence sur le RCP réglementé.

Résultat par action ordinaire et résultat par action ordinaire ajusté – comparaison entre 2019 et 2018

Le résultat par action ordinaire s'est établi à 1,30 \$ en 2019, comparativement à une perte par action ordinaire de 0,15 \$ en 2018. La hausse est attribuable au bénéfice plus élevé en 2019, comme il est expliqué ci-dessus. En 2019, le résultat par action ordinaire ajusté, lequel exclut l'incidence de la fusion, s'est établi à 1,54 \$, contre 1,35 \$ en 2018, ce qui exclut l'incidence de la révision de la décision de la CEO en mars 2019 (la « décision concernant l'actif d'impôts différés ») en lien avec le traitement par Hydro One des avantages découlant de l'actif d'impôts différés attribuable au passage du régime provincial des paiements tenant lieu d'impôts au régime fiscal fédéral en 2015. L'augmentation du résultat par action ordinaire ajusté est attribuable à l'incidence du bénéfice net discuté plus haut, mais exclut l'incidence de la fusion et de la décision concernant l'actif d'impôts différés.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

Trimestres clos les (en millions de dollars, sauf le résultat par action ordinaire)	31 déc. 2020	30 sept. 2020	30 juin 2020	31 mars 2020	31 déc. 2019	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019
Produits	1 867	1 903	1 670	1 850	1 715	1 593	1 413	1 759
Achats d'électricité	1 046	993	808	1 007	914	737	653	807
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	821	910	862	843	801	856	760	952
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	161	281	1 103	225	211	241	155	171
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires ¹	161	281	236	225	211	241	155	311
Résultat de base par action ordinaire	0,27 \$	0,47 \$	1,84 \$	0,38 \$	0,35 \$	0,40 \$	0,26 \$	0,29 \$
Résultat dilué par action ordinaire	0,27 \$	0,47 \$	1,84 \$	0,38 \$	0,35 \$	0,40 \$	0,26 \$	0,29 \$
Résultat de base par action ordinaire ajusté ¹	0,27 \$	0,47 \$	0,39 \$	0,38 \$	0,35 \$	0,40 \$	0,26 \$	0,52 \$
Résultat dilué par action ordinaire ajusté ¹	0,27 \$	0,47 \$	0,39 \$	0,38 \$	0,35 \$	0,40 \$	0,26 \$	0,52 \$
Ratio de couverture par le bénéfice ²	2,8	2,9	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description des produits, déduction faite des achats d'électricité, du bénéfice net ajusté et du résultat par action ordinaire ajusté.

² Une mesure non conforme aux PCGR, le ratio de couverture par le bénéfice a été présenté pour les périodes de douze mois closes les 31 décembre 2020 et 30 septembre 2020, et correspond au bénéfice net avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice attribuable aux actionnaires de Hydro One, divisé par la somme des charges de financement et des intérêts capitalisés.

Les variations des produits et du bénéfice net d'un trimestre à l'autre sont principalement dues à l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et sur les prix ayant cours sur le marché, ainsi qu'au calendrier des décisions réglementaires.

INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

La société fait des investissements en capital dans le but de maintenir la sécurité, la fiabilité et l'intégrité de ses actifs des réseaux de transport et de distribution et d'en assurer l'élargissement et la modernisation constants nécessaires pour répondre aux besoins croissants et changeants de ses clients et du marché de l'électricité. Pour ce faire, elle fait des investissements de maintien, qui sont requis pour soutenir l'exploitation continue des actifs existants de Hydro One, et des investissements de développement, qui sont requis pour faire des ajouts à ses actifs existants et réaliser des projets d'envergure, comme de nouvelles lignes de transport et de nouveaux postes de transport.

Actifs mis en service

Le tableau ci-dessous présente les actifs de Hydro One mis en service au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019	Variation
Transport	948	1 082	(12,4) %
Distribution	684	602	13,6 %
Autres	7	19	(63,2) %
Total des actifs mis en service	1 639	1 703	(3,8) %

Actifs de transport mis en service

Les actifs de transport mis en service ont reculé de 134 millions de dollars, ou 12,4 %, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2019, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- la mise en service de plusieurs projets en 2019, y compris le projet de renforcement Niagara, le poste de transport Brant et les nouveaux postes de transport Leamington et Enfield;
- le moindre volume de travaux aux lignes de transport aériennes et de remplacement de composantes en 2020;
- le nombre réduit d'actifs mis en service dans le cadre de projets liés aux TI en 2020;
- la réduction des travaux sur demande en lien avec des pannes d'équipement en 2020; facteurs en partie compensés par :
- le calendrier des actifs mis en service en lien avec les investissements de maintien de postes, y compris aux postes de transport Lennox, Sheppard, Elgin, Runnymede et Cherrywood, mis en service en 2020, et aux postes de transport Bronte, Hanmer et Palmerston, au poste de commutation Alexander et au poste de transport du Conseil national de recherches (le « CNR ») mis en service en 2019;
- les actifs mis en service en 2020 (remplacement des lignes souterraines à haute tension à Toronto et mise à niveau de la ligne du projet de renforcement dans la région de Kapuskasing).

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Actifs de distribution mis en service

Les actifs de distribution mis en service ont augmenté de 82 millions de dollars, ou 13,6 %, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2019, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- l'achèvement du projet de modernisation technologique du centre d'appel;
- l'achèvement substantiel du projet d'alimentation au poste de transport Leamington en 2020;
- la hausse du volume de remplacements après tempête;
- l'achèvement du centre d'exploitation à Woodstock; facteurs en partie compensés par :
- le volume moins élevé de travaux de remise à neuf des postes de distribution et de remplacement d'équipement.

Investissements en capital

Le tableau ci-dessous présente les investissements en capital de Hydro One pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019	Variation
Transport			
Maintien	819	811	1,0 %
Développement	226	143	58,0 %
Autres	112	81	38,3 %
	1 157	1 035	11,8 %
Distribution			
Maintien	317	272	16,5 %
Développement	289	265	9,1 %
Autres	106	87	21,8 %
	712	624	14,1 %
Autres	9	8	12,5 %
Total des investissements en capital	1 878	1 667	12,7 %

Les investissements en capital totaux de 1 878 millions de dollars en 2020 sont essentiellement conformes aux investissements prévus précédemment déclarés de 1 841 millions de dollars.

Investissements en capital liés au transport

Les investissements en capital liés au transport ont augmenté de 122 millions de dollars, ou 11,8 %, pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- les investissements plus élevés dans des projets de développement s'étalant sur plusieurs années, notamment de nouveaux réacteurs en dérivation au poste de transport Lennox, le projet d'interconnexion Est-Ouest, le nouveau poste de commutation de Lakeshore et le projet de renforcement dans la région de Kapuskasing;
- le volume accru des travaux de réfection de postes et des remplacements;
- l'investissement dans le nouveau centre de contrôle du réseau ontarien à Orillia;
- le volume accru de travaux de conformité aux normes de protection des infrastructures critiques de la North American Electric Reliability Corporation (la « NERC »); facteurs en partie compensés par :
- le moindre volume de travaux de remise à neuf et des remplacements de lignes aériennes, des raccordements de clients, des achats liés au transport et des investissements dans le matériel de travail.

Investissements en capital liés à la distribution

Les investissements en capital liés à la distribution ont augmenté de 88 millions de dollars, ou 14,1 %, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- l'investissement dans le nouveau centre de contrôle du réseau ontarien à Orillia;
- le volume plus élevé de remplacement d'actifs après tempête et de rétablissements d'urgence du courant;
- l'investissement dans le nouveau centre d'exploitation à Woodstock;
- l'investissement accru dans des projets liés aux TI, y compris le projet de modernisation technologique du centre d'appel;
- le volume plus élevé de travaux de remise en état de lignes; facteurs en partie compensés par :
- le volume réduit des achats liés au transport et des investissements dans le matériel de travail.

Projets importants d'investissements en capital liés au transport

Le tableau qui suit présente l'état d'avancement des projets de transport importants au 31 décembre 2020 :

Nom du projet	Emplacement	Type	Mise en service prévue (année)	Coût estimatif (millions de dollars)	Coûts en capital jusqu'à maintenant
Projets de développement					
Raccordement de la ligne Wataynikaneyap Power LP	Pickle Lake Nord-ouest de l'Ontario	Nouveaux postes de transport et nouveau raccordement	2021	28	6
Ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes	Nord de l'Ontario	Nouveau raccordement et expansion de poste	2022 ¹	160	129
Lignes de transport Waasigan	Thunder Bay-Atikokan-Dryden Nord-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	2024 ²	68 ²	6
Renforcement du réseau de transport dans la région de Leamington ³	Leamington Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne et nouveaux postes de transport	2026 ³	525 ³	54
Projets d'investissements de maintien					
Poste de transport Richview, remplacement des disjoncteurs	Toronto Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2021	118	115
Poste de transport Bruce A	Tiverton Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2021	146	144
Poste de transport Beck 2, remplacement des disjoncteurs	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2023	136	89
Poste de commutation Bruce B, remplacement des disjoncteurs	Tiverton Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2024	146	50
Poste de transport Lennox, remplacement des disjoncteurs	Napanee Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2026	152	91
Poste de transport Middleport, remplacement des disjoncteurs	Middleport Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2025	123	71

¹ Le projet d'interconnexion Est-Ouest est affecté par l'échéancier de construction de la nouvelle ligne de transport Est-Ouest en voie d'être construite par Upper Canada Transmission Inc., qui exerce ses activités sous le nom NextBridge Infrastructure, LP (« NextBridge »). En septembre 2020, Nextbridge a informé la CEO que la date d'entrée en service de la ligne de transport Est-Ouest avait été reportée au 31 mars 2022. En raison de ce retard, on s'attend maintenant à ce que la majorité du projet d'interconnexion Est-Ouest, qui permettra de raccorder et d'alimenter la nouvelle ligne, entre en service en 2022.

² Le coût estimé de la ligne de transport Waasigan est lié à la phase de développement du projet et la date de mise en service prévue reflète la date d'achèvement prévue de la phase de développement.

³ Le projet de renforcement du réseau de transport dans la région de Leamington consiste en la construction d'une nouvelle ligne à double circuit entre Chatham et Leamington ainsi que des postes de transport et raccords connexes. Le projet étant à l'étape de développement, le coût estimé pourrait changer. La mise en service de la ligne et des postes devrait avoir lieu entre 2022 et 2026.

Investissements en capital futurs

Les estimations des investissements en capital futurs de la société sont fondées sur les attentes de la direction quant au montant des dépenses en immobilisations qui seront requises pour fournir des services de transport et de distribution efficaces, fiables et générateurs de valeur pour les clients, conformément au cadre de réglementation renouvelé (Renewed Regulatory Framework) de la CEO.

Les estimations des investissements en capital liés au transport pour 2021 à 2022 diffèrent de celles qui ont été présentées à l'exercice précédent, ce qui reflète la décision de la CEO sur la requête relative aux tarifs de 2021 à 2022 de Hydro One Networks. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Réglementation » pour obtenir d'autres renseignements sur la décision de la CEO. Les estimations des investissements en capital liés à la distribution pour 2021 à 2024 ont également été révisées afin de tenir compte des investissements en capital liés à l'acquisition de Peterborough Distribution et d'Orillia Power au troisième trimestre de 2020. Se reporter à la rubrique « Autres événements » pour obtenir d'autres renseignements sur ces acquisitions. Les estimations des investissements en capital liés à la distribution pour 2021 et 2022 tiennent compte du nouvel ordre de priorité des travaux et de la cadence révisée des investissements. Les projections et le calendrier des dépenses de transport et de distribution pour 2023 et 2024 sont assujettis à l'approbation de la CEO.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2021 à 2024, par secteur d'activité :

<i>(en millions de dollars)</i>	2021	2022	2023	2024
Transport	1 172	1 204	1 386	1 380
Distribution	713	648	742	759
Autres	23	18	14	11
Total des investissements en capital¹	1 908	1 870	2 142	2 150

¹ Le total des investissements en capital pour l'exercice 2021 comprend 85 millions de dollars liés au nouveau centre de contrôle du réseau ontarien, qui devrait être mis en service en 2021.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2021 à 2024, par catégorie :

<i>(en millions de dollars)</i>	2021	2022	2023	2024
Maintien	1 125	1 296	1 555	1 558
Développement	544	405	439	459
Autres ¹	239	169	148	133
Total des investissements en capital²	1 908	1 870	2 142	2 150

¹ Les autres investissements en capital comprennent les investissements dans la flotte, l'immobilier, les TI, les technologies d'exploitation et les fonctions connexes.

² Le total des investissements en capital pour l'exercice 2021 comprend 85 millions de dollars liés au nouveau centre de contrôle du réseau ontarien, qui devrait être mis en service en 2021.

SOMMAIRE DES SOURCES ET DES AFFECTATIONS DE LIQUIDITÉS

Les principales sources de flux de trésorerie de Hydro One sont les fonds provenant des activités d'exploitation, les émissions de titres d'emprunt sur les marchés financiers et les facilités de crédit bancaire, qui servent à répondre aux besoins de financement de Hydro One, notamment les dépenses en immobilisations de la société, le service et le remboursement de la dette ainsi que le versement de dividendes.

<i>Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)</i>	2020	2019
Rentrées liées aux activités d'exploitation	2 030	1 614
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	674	(439)
Sorties liées aux activités d'investissement	(1 977)	(1 628)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	727	(453)

Rentrées liées aux activités d'exploitation

Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté de 416 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, comparativement à 2019. Cette hausse est le résultat de divers facteurs, notamment les suivants :

- le bénéfice plus élevé en 2020;
- la variation de certains comptes réglementaires;
- la hausse du fonds de roulement net attribuable aux paiements plus élevés reçus de la SIERE en 2020, qui découlent des crédits en lien avec le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables et les débiteurs non liés à l'énergie moins élevés.

Rentrées (sorties) liées aux activités de financement

Les rentrées liées aux activités de financement ont augmenté de 1 113 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, comparativement à 2019. Cette progression est le résultat de divers facteurs, notamment les suivants :

Sources de liquidités

- En 2020, la société a émis des titres d'emprunt à long terme d'un montant de 2 725 millions de dollars, comparativement à 1 500 millions de dollars en 2019.
- En 2020, la société a reçu un produit de 4 070 millions de dollars liés à l'émission de billets à court terme, comparativement à un produit de 4 217 millions de dollars reçu en 2019.

Affectations des liquidités

- En 2020, la société a remboursé des billets à court terme de 4 413 millions de dollars, comparativement à un remboursement de 4 326 millions de dollars en 2019.
- En 2020, la société a remboursé des titres d'emprunt à long terme d'un montant de 653 millions de dollars, comparativement à 730 millions de dollars en 2019.
- En 2019, la société a racheté des débetures convertibles de 513 millions de dollars.
- Les dividendes versés en 2020 ont totalisé 617 millions de dollars, soit 599 millions de dollars en dividendes sur les actions ordinaires et 18 millions de dollars en dividendes sur les actions privilégiées. À titre comparatif, les dividendes versés en 2019 s'étaient chiffrés à 588 millions de dollars et étaient composés de 570 millions de dollars en dividendes sur les actions ordinaires et de 18 millions de dollars en dividendes sur les actions privilégiées.
- La société a racheté des actions privilégiées d'un montant de 418 millions de dollars en 2020, alors qu'aucune action privilégiée n'a été rachetée en 2019. Se reporter à la rubrique « Capital-actions » pour en savoir plus sur le rachat des actions privilégiées.

Sorties liées aux activités d'investissement

Les sorties liées aux activités d'investissement ont augmenté de 349 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, comparativement à 2019. Cette hausse est en grande partie attribuable à l'augmentation de 216 millions de dollars des dépenses en immobilisations en 2020, ainsi qu'à l'acquisition d'Orillia Power et des actifs de Peterborough Distribution pendant l'exercice considéré (126 millions de dollars). Se reporter à la rubrique « Investissements en capital » pour une comparaison des investissements en capital effectués par la société à l'exercice clos le 31 décembre 2020 par rapport à l'exercice précédent.

LIQUIDITÉS ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Les liquidités à court terme proviennent des FPAE, du programme de papier commercial de Hydro One Inc. et des facilités de crédit bancaire consolidées de la société. Aux termes de son programme de papier commercial, Hydro One Inc. est autorisée à émettre des billets à court terme d'une durée maximale de 365 jours pouvant aller jusqu'à 2 300 millions de dollars.

Au 31 décembre 2020, l'encours du papier commercial de Hydro One Inc. se chiffrait à 800 millions de dollars, comparativement à 1 143 millions de dollars au 31 décembre 2019. En outre, la société dispose de facilités de crédit bancaire renouvelables (les « facilités de crédit d'exploitation ») dont le solde totalise 2 550 millions de dollars au 31 décembre 2020. Aucun montant n'avait été prélevé sur les facilités de crédit d'exploitation au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019. La société peut utiliser ces facilités de crédit d'exploitation aux fins du fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial, les facilités de crédit d'exploitation, les fonds en caisse et les FPAE prévus devraient suffire à financer les besoins de la société en matière d'exploitation. Les liquidités disponibles actuelles de la société devraient également être suffisantes pour faire face à toute incidence raisonnablement prévisible que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir sur les besoins de trésorerie de la société. Se reporter à la rubrique « Autres événements – COVID-19 » pour en savoir plus au sujet des répercussions de la COVID-19 sur les activités de la société.

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette à long terme de la société, d'un montant en capital de 13 558 millions de dollars, comprenait des titres d'emprunt à long terme de 425 millions de dollars émis par Hydro One, des titres d'emprunt à long terme de 12 995 millions de dollars émis par Hydro One Inc. et des titres d'emprunt à long terme d'un montant en capital de 138 millions de dollars émis par HOSSM. Les titres d'emprunt à long terme de Hydro One ont été émis dans le cadre de son prospectus de base (le « prospectus de base universel »), comme il en est fait mention ci-après. La majeure partie de la dette à long terme émise par Hydro One Inc. l'a été dans le cadre de son programme de billets à moyen terme, comme il en est fait mention ci-après. La dette à long terme est composée de billets et de débetures arrivant à échéance entre 2021 et 2064 et au 31 décembre 2020, la durée moyenne pondérée à courir jusqu'à l'échéance de ces effets était d'environ 14,5 ans (15,7 ans en 2019) et leur taux d'intérêt nominal pondéré, de 3,8 % (4,2 % en 2019).

Le 20 août 2020, Hydro One a déposé un prospectus de base universel simplifié auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada pour remplacer un ancien prospectus venu à échéance en juillet 2020. Le prospectus de base universel permet à Hydro One d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, d'une somme pouvant atteindre 2 000 millions de dollars pendant la période de 25 mois prenant fin en septembre 2022. Le 15 octobre 2020, Hydro One a émis des titres d'emprunt à long terme de 425 millions de dollars, et une somme de 1 575 millions de dollars demeurait disponible aux fins d'émission dans le cadre du prospectus de base universel au 31 décembre 2020. La société a affecté le produit net de ce placement au rachat le 20 novembre 2020 de la totalité de ses actions privilégiées de série 1 (les « actions privilégiées ») et à la satisfaction des besoins généraux de l'entreprise. Se reporter à la rubrique « Capital-actions » pour en savoir plus sur le rachat des actions privilégiées.

Le 21 septembre 2020, afin d'assurer le financement nécessaire au rachat des actions privilégiées, Hydro One a conclu des engagements exécutoires à l'égard de trois facilités de crédit bilatérales à terme de premier rang non garanties d'une durée de deux ans (les « facilités de crédit bilatérales ») d'un montant global de 201 millions de dollars. Le 15 octobre 2020, ces engagements bilatéraux ont été résiliés lorsque Hydro One a touché le produit du placement de 425 millions de dollars visant des titres d'emprunt à long terme.

En avril 2020, Hydro One Inc. a déposé un prospectus préalable de base simplifié lié à son programme de billets à moyen terme, lequel vise des billets pouvant être émis pour un montant en capital maximal autorisé de 4 000 millions de dollars, échéant en mai 2022. Au 31 décembre 2020, une somme de 2 800 millions de dollars demeurerait disponible à des fins d'émission aux termes du prospectus lié au programme de billets à moyen terme.

Le 17 décembre 2020, Hydro One Holdings Limited (« HOHL »), filiale indirecte en propriété exclusive de Hydro One, a déposé un prospectus de base simplifié (le « prospectus de base visant des titres d'emprunt américains ») auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis, pour remplacer un ancien prospectus venu à échéance en décembre 2020. Le prospectus de base visant des titres d'emprunt américains permet à HOHL d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt d'une somme pouvant atteindre 3 000 millions de dollars américains, et garantis inconditionnellement par Hydro One, pendant la période de 25 mois prenant fin en janvier 2023. Au 31 décembre 2020, aucun titre n'avait été émis aux termes du prospectus de base visant des titres d'emprunt américains.

Conformité

Au 31 décembre 2020, la société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière et limites liées aux montants impayés sur les emprunts et sur les facilités de crédit.

Notation

Diverses agences de notation entreprennent de temps à autre un examen des notes de crédit de la société et de Hydro One Inc. Ces agences de notation peuvent prendre diverses mesures, positives ou négatives. La société ne peut pas prévoir les mesures que les agences de notation pourraient prendre à l'avenir. L'impossibilité pour la société de maintenir ses notes de crédit actuelles pourrait avoir une incidence négative sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et un abaissement des notes de crédit pourrait restreindre la capacité de la société à accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et augmenter le coût de la dette.

Le 21 septembre 2020, DBRS Limited (« DBRS ») a attribué une note d'émetteur de « A » à la société. DBRS a aussi attribué une note provisoire de « A » au placement proposé de titres d'emprunt à long terme d'une valeur de 425 millions de dollars. Les deux tendances sont stables. Le 22 septembre 2020, S&P Global Ratings (« S&P ») a attribué à l'émission de titres d'emprunt à long terme d'une valeur de 425 millions de dollars de la société une note provisoire de « BBB+ ».

Au 31 décembre 2020, la note attribuée à la dette à long terme de Hydro One était la suivante :

Agence de notation	Dette à long terme
DBRS	A
S&P	BBB+

Au 31 décembre 2020, les notes attribuées à la dette à long terme et à court terme de Hydro One Inc. étaient les suivantes :

Agence de notation	Dette à court terme	Dette à long terme
DBRS	R-1 (bas)	A (élevé)
Moody's	Préférentiel-2	A3
S&P	A-1 (bas)	A-

Incidence des taux d'intérêt

La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque son RCP réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des variations des taux de rendement de référence des titres d'emprunt du gouvernement du Canada et de l'écart de rendement des obligations de sociétés de services publics notées « A ». De temps à autre, la société émet des titres d'emprunt pour refinancer la dette arrivant à échéance et satisfaire les besoins généraux de l'entreprise. La société est donc exposée aux fluctuations des taux d'intérêt en lien avec l'émission de tels titres. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque – Risques liés aux activités de Hydro One – Risque lié au marché, aux instruments financiers et au crédit » pour plus de détails.

Régime de retraite

En 2020, Hydro One a versé des cotisations en espèces de 57 millions de dollars au titre de son régime de retraite, contre 61 millions de dollars en 2019, et engagé des coûts nets périodiques au titre des prestations de retraite de 146 millions de dollars, par rapport à 41 millions de dollars en 2019.

En septembre 2019, Hydro One a déposé une évaluation actuarielle triennale de son régime de retraite au 31 décembre 2018. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 31 décembre 2021, au plus tard. Hydro One estime que ses cotisations totales au titre du régime de retraite pour 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027 totaliseront respectivement environ 59 millions de dollars, 93 millions de dollars, 107 millions de dollars, 111 millions de dollars, 111 millions de dollars, 113 millions de dollars et 118 millions de dollars. Les cotisations estimatives au régime de retraite après 2021 ont augmenté par rapport aux montants présentés par le passé, surtout en raison de la réévaluation à la fin de 2020 des cotisations de la société, pour tenir compte d'un taux d'actualisation moindre et de la hausse du nombre d'employés.

L'obligation au titre des prestations de retraite de la société dépend de diverses hypothèses et estimations, notamment le taux d'actualisation, le taux de rendement des actifs du régime, le taux d'augmentation du coût de la vie et les hypothèses relatives aux taux de mortalité. Une analyse complète des principales hypothèses et estimations est présentée à la rubrique « Estimations et jugements comptables critiques – Avantages sociaux futurs ».

AUTRES OBLIGATIONS

Arrangements hors bilan

Il n'y a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou qui sont susceptibles d'avoir, une incidence importante aujourd'hui ou dans l'avenir sur la situation financière de la société, l'évolution de sa situation financière, ses produits ou charges, ses résultats d'exploitation, sa situation de trésorerie, ses dépenses en immobilisations ou ses sources de financement.

Sommaire des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Le tableau qui suit présente un sommaire de la dette et des autres obligations contractuelles importantes de Hydro One ainsi que d'autres engagements commerciaux :

Au 31 décembre 2020 (en millions de dollars)	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations contractuelles (échéances annuelles)					
Dette à long terme – Remboursements de capital	13 558	803	1 335	1 450	9 970
Dette à long terme – Paiements d'intérêts	8 411	498	950	886	6 077
Billets à court terme à payer	800	800	—	—	—
Cotisations de retraite ¹	712	59	200	222	231
Obligations liées à l'environnement ainsi qu'à la mise hors service d'immobilisations	160	34	46	24	56
Conventions d'impartition et autres ententes ²	162	106	26	15	15
Obligations locatives	90	16	25	22	27
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	13	8	3	2	—
Total des obligations contractuelles	23 906	2 324	2 585	2 621	16 376
Autres engagements commerciaux (selon l'année d'échéance)					
Facilités de crédit d'exploitation	2 550	—	—	2 550	—
Lettres de crédit ³	196	194	2	—	—
Garanties ⁴	491	491	—	—	—
Total des autres engagements commerciaux	3 237	685	2	2 550	—

¹ Les cotisations à la caisse de retraite de Hydro One sont généralement versées avec un décalage de 1 mois. Les cotisations au régime de retraite de la société et les cotisations salariales sont fondées sur des rapports actuariels, y compris une évaluation effectuée tous les trois ans au moins, ainsi que sur le niveau réel ou prévu du salaire ouvrant droit à pension, le cas échéant. La plus récente évaluation actuarielle a été effectuée en date du 31 décembre 2018.

² En février 2021, Hydro One a conclu une entente visant des services de TI avec Capgemini Canada Inc., qui vient à échéance le 29 février 2024 et comprend l'option de reconduire l'entente pour deux périodes supplémentaires de un an, à la discrétion de Hydro One, ce qui représente un engagement additionnel de 143 millions de dollars qui n'est pas reflété dans le tableau ci-dessus.

³ Les lettres de crédit sont constituées de lettres de crédit de 167 millions de dollars liées à des conventions de retraite, d'une lettre de crédit de 22 millions de dollars fournie à la SIERE à titre de soutien prudentiel, de lettres de crédit de 4 millions de dollars visant à répondre aux obligations du service de la dette et de lettres de crédit de 3 millions de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

⁴ Les garanties consistent en un soutien prudentiel de 484 millions de dollars fourni à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales et de garanties totalisant 7 millions de dollars fournies par Hydro One au ministre des Ressources naturelles (Canada) relativement à Ontario Charging Network LP (« OCN LP ») (la « garantie relative à OCN »). Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») a fourni une garantie de 2,5 millions de dollars à Hydro One liée à la garantie relative à OCN.

CAPITAL-ACTIONS

Les actions ordinaires de Hydro One sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « H ». Hydro One est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Le montant et la date de versement des dividendes à payer par Hydro One sont laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One (le « conseil ») et sont établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de déclaration et de versement de dividendes, ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents. Au 23 février 2021, 597 611 787 actions ordinaires de Hydro One étaient émises et en circulation.

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. La société compte deux séries d'actions privilégiées autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de série 1 et les actions privilégiées de série 2. Au 23 février 2021, aucune action privilégiée de série 1 ni action privilégiée de série 2 n'était émise et en circulation.

Le 20 novembre 2020, Hydro One a exercé son option de rachat de la totalité de ses actions privilégiées en circulation, soit 16 720 000, conformément aux modalités dont celles-ci sont assorties. Les actions privilégiées ont été rachetées au prix de 25,00 \$ l'action, plus tous les dividendes accumulés et non versés jusqu'au 20 novembre 2020 exclusivement, pour un prix de rachat total de 423 millions de dollars, y compris 418 millions de dollars au titre du solde des actions privilégiées et 5 millions de dollars au titre des dividendes accumulés. Les actions privilégiées n'étaient ni échangeables ni convertibles en actions ordinaires de la société et le rachat n'a eu aucune incidence sur les droits de vote de la Province de l'Ontario (la « Province ») ou sur le pourcentage de propriété des actions ordinaires en circulation de Hydro One.

Si toutes les attributions prévues aux termes des plans d'attribution d'actions et du régime incitatif à long terme (« RILT ») devenaient acquises et étaient exercées en date du 23 février 2021, 3 502 185 actions ordinaires supplémentaires de Hydro One seraient à émettre.

RÉGLEMENTATION

La CEO approuve tant les besoins en matière de produits que les tarifs des entreprises de transport et de distribution réglementées de Hydro One. Les tarifs sont conçus pour permettre aux entreprises de transport et de distribution de la société de recouvrer les coûts autorisés et de gagner un taux de rendement annuel sur le niveau estimé de 40 % des capitaux propres investis dans les entreprises réglementées. Ce taux est établi en appliquant une prime du risque des capitaux propres aux taux d'intérêt prévus sur les obligations à long terme. De plus, la CEO approuve des avenants tarifaires afin de permettre le recouvrement ou le règlement de comptes de report ou d'écart réglementaires précis au cours d'une période donnée.

Le tableau qui suit résume l'état des principales procédures réglementaires concernant Hydro One auprès de la CEO :

Demande	Année	Type	État
Tarifs d'électricité			
Hydro One Networks	2020-2022	Transport – Tarifs adaptés	Décision de la CEO reçue
Hydro One Networks	2018-2022	Distribution – Tarifs adaptés	Décision de la CEO reçue
B2M LP	2020-2024	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue
HOSSM	2017-2026	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue
NRLP	2020-2024	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue
Peterborough Distribution	2020-2029	Distribution – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue ¹
Orillia Power	2020-2029	Distribution – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue ²
Demandes relatives à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements (« FARD »)			
Peterborough Distribution	s. o.	Acquisition	Décision de la CEO reçue
Orillia Power	s. o.	Acquisition	Décision de la CEO reçue
Demandes de permis de construction			
Électrification du centre-ville de Toronto	s. o.	Article 92	En attente de la décision de la CEO ³

¹ Peterborough Distribution est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour les années 2020 à 2029, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des FARD datée du 30 avril 2020.

² Orillia Power est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour les années 2020 à 2029, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des FARD datée du 30 avril 2020.

³ Le 27 octobre 2020, Hydro One Networks a présenté à la CEO une demande de permis de construction afin de faire approuver la mise à niveau d'installations de câbles de transport de cinq kilomètres de circuit dans la région du centre-ville de Toronto. Ces installations sont nécessaires pour assurer un approvisionnement continu en électricité dans la région, de façon sécuritaire et fiable.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Le tableau suivant résume les principaux éléments et l'état des requêtes relatives aux tarifs de distribution d'électricité de Hydro One :

Requête	Année	Rendement des capitaux propres (RCP) Autorisé (A) ou prévu (P)	Base tarifaire Autorisé (A) ou prévu (P)	État des requêtes relatives aux tarifs
Transport				
Hydro One Networks	2020	8,52 % (A)	12 360 M\$ (A)	Approuvée en avril 2020
	2021	8,52 % (A)	12 927 M\$ (A)	Approuvée en avril 2020
	2022	8,52 % (A)	13 641 M\$ (A)	Approuvée en avril 2020
B2M LP	2020-2024	8,52 % (A)	488 M\$ (A)	Approuvée en janvier 2020
HOSSM ¹	2017-2026	9,19 % (A)	218 M\$ (A)	Approuvée en octobre 2016
NRLP	2020-2024	8,52 % (A)	118 M\$ (A)	Approuvée en avril 2020
Distribution				
Hydro One Networks	2020	9,00 % (A)	8 175 M\$ (A)	Approuvée en mars 2019
	2021	9,00 % (A)	8 514 M\$ (A)	Approuvée en mars 2019
	2022	9,00 % (A)	8 804 M\$ (A)	Approuvée en mars 2019

¹ HOSSM est assujettie à une période reportée de changement de base de 10 ans pour les années 2017 à 2026, tel qu'il a été approuvé dans la décision de la CEO relative à des FARD datée du 13 octobre 2016.

Demandes relatives aux tarifs d'électricité

Hydro One Networks – Transport

Actif d'impôts différés

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et de 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision initiale »).

Dans sa décision initiale, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une portion doit être partagée avec les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO a donné lieu à la dépréciation d'une tranche tant de l'actif réglementaire d'impôts différés du secteur du transport que de l'actif réglementaire d'impôts différés du secteur de la distribution de Hydro One Networks. En octobre 2017, la société a déposé une requête en révision et en modification (la « requête ») de la décision initiale et interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Dans les deux cas, la société était d'avis que la CEO a commis des erreurs de faits et de droit dans sa détermination de la répartition des économies fiscales entre les actionnaires et les contribuables. Le 19 décembre 2017, la CEO a accordé la tenue d'une audience sur le bien-fondé de la requête, laquelle a eu lieu le 12 février 2018. Le 31 août 2018, la CEO a accueilli favorablement la requête et a soumis le volet de la décision initiale relatif aux actifs d'impôts différés à un comité de la CEO à des fins de réexamen.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision révisée (la « décision concernant l'actif d'impôts différés ») dans laquelle elle conclut que sa décision initiale était raisonnable et qu'elle devait être maintenue. Par ailleurs, le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint à la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. Par conséquent, au 31 décembre 2018, la société a comptabilisé une charge de dépréciation au titre de l'actif réglementaire d'impôts différés liés à la distribution et au transport de Hydro One Networks. Nonobstant la comptabilisation de l'incidence de la décision concernant l'actif d'impôts différés dans les états financiers de 2018, le 5 avril 2019, la société a interjeté appel de la décision de la CEO concernant l'actif d'impôts différés devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. L'appel a été entendu le 21 novembre 2019.

Le 16 juillet 2020, la Cour divisionnaire de l'Ontario a rendu la décision de la CDO sur l'appel interjeté par la société au sujet de la décision de la CEO concernant l'actif d'impôts différés. Dans sa décision, la Cour divisionnaire de l'Ontario a annulé la décision de la CEO concernant l'actif d'impôts différés. La Cour divisionnaire de l'Ontario a estimé que la décision de la CEO concernant l'actif d'impôts différés était incorrecte en droit parce que la CEO n'avait pas appliqué le bon critère juridique. Dans sa décision, la Cour divisionnaire de l'Ontario était d'accord avec les observations de Hydro One selon lesquelles l'actif d'impôts différés devrait être distribué en totalité aux actionnaires. Toutefois, la Cour divisionnaire de l'Ontario a conclu qu'elle n'avait pas la compétence pour substituer sa propre décision à celle de la CEO et, en donnant des instructions claires sur ce que doit être la décision de la CEO, elle a ordonné que l'affaire soit renvoyée à la CEO. La CEO n'a pas déposé un avis d'autorisation d'appel de la décision de la CDO auprès de la Cour d'appel de l'Ontario avant la date limite du 31 juillet 2020.

En lien avec la décision de la CDO, la société a comptabilisé une reprise de la charge de dépréciation qui avait été antérieurement comptabilisée au titre de l'actif réglementaire d'impôts différés lié aux secteurs de la distribution et du transport de Hydro One Networks dans ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. La reprise de la charge de dépréciation qui avait été antérieurement comptabilisée comprenait l'actif réglementaire lié aux montants cumulatifs de l'actif d'impôts différés partagés avec les contribuables (« partage de l'actif d'impôts différés ») jusqu'au 30 juin 2020 par les secteurs de la distribution et du transport de Hydro One Networks, de 58 millions de dollars et 118 millions de dollars, respectivement. Hydro One a comptabilisé un actif réglementaire au titre des impôts différés de 504 millions de dollars et 673 millions de dollars pour les entreprises de distribution et de transport de Hydro One Networks, respectivement, et un passif d'impôts différés connexe de 310 millions de dollars. La société a également comptabilisé une hausse de 867 millions de dollars du bénéfice net à titre de recouvrement d'impôts différés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le 21 septembre 2020, la Cour divisionnaire de l'Ontario a rendu son ordonnance finale (l'« ordonnance de la CDO ») eu égard à la décision de la CDO. À la suite de l'ordonnance de la CDO, le 2 octobre 2020, la CEO a produit une ordonnance procédurale visant à mettre en œuvre les directives de la CDO, et a demandé à Hydro One de présenter sa proposition de recouvrement des montants de l'actif d'impôts différés attribués aux contribuables pour la période de 2017 à 2022. La procédure est en cours et une décision est attendue au premier semestre de 2021.

Tarifs de transport de 2020 à 2022

Le 23 avril 2020, la CEO a rendu sa décision sur la requête de Hydro One Networks relative aux tarifs de transport de 2020 à 2022 (la « décision sur les tarifs de transport de 2020 à 2022 »). Le 16 juillet 2020, la CEO a émis son ordonnance tarifaire définitive relative aux tarifs de transport de 2020 à 2022, aux termes de laquelle elle a approuvé les besoins en revenus de 1 630 millions de dollars, de 1 701 millions de dollars et de 1 772 millions de dollars, respectivement pour 2020, 2021 et 2022. Le 30 juillet 2020, la CEO a rendu une décision relativement aux tarifs de transport uniformes. Les tarifs de transport uniformes de 2020 qui avaient été mis en œuvre à titre provisoire le 1^{er} janvier 2020 ont été maintenus pour le reste de 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Le 17 décembre 2020, la CEO a rendu sa décision et son ordonnance établissant les tarifs uniformes de 2021 le 1^{er} janvier 2021, ce qui inclut l'approbation d'une période de règlement de deux ans pour les produits abandonnés de 2020 de Hydro One Network, y compris les intérêts, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Hydro One Networks – Distribution

Le 31 mars 2017, Hydro One Networks a soumis une requête auprès de la CEO relative aux tarifs de distribution d'électricité de 2018 à 2022 aux termes du cadre réglementaire fondé sur des incitatifs de la CEO (la « requête relative aux tarifs de distribution de 2018 à 2022 »), qui a par la suite été mise à jour le 7 juin et le 21 décembre 2017.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu sa décision sur la requête relative aux tarifs de distribution pour 2018 à 2022 de Hydro One Networks (la « décision sur les tarifs de distribution pour 2018 à 2022 »). Conformément à la décision sur les tarifs de distribution pour 2018 à 2022 et à la décision concernant les actifs d'impôts différés, la société a déposé un projet d'ordonnance tarifaire reflétant ses besoins en revenus mis à jour, lesquels s'établissent à 1 459 millions de dollars pour 2018, à 1 498 millions de dollars pour 2019, à 1 532 millions de dollars pour 2020, à 1 578 millions de dollars pour 2021 et à 1 624 millions de dollars pour 2022. Le 11 juin 2019, la CEO a approuvé l'ordonnance tarifaire confirmant ces besoins en revenus mis à jour, laquelle tient compte de l'incidence de la décision sur les tarifs de distribution pour 2018 à 2022 et de la décision concernant l'actif d'impôts différés.

Le 26 mars 2019, la société a déposé une requête en révision et en modification de la décision de la CEO, étant donné qu'il s'agit ici d'un recouvrement des besoins en revenus liés aux coûts de retraite de l'employeur. Parallèlement, la société a interjeté appel des conclusions de la CEO devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. L'appel a été suspendu en attendant l'issue de la requête déposée auprès de la CEO. En 2019, la société a reflété l'incidence d'une partie des coûts de retraite engagés dans le compte réglementaire d'écarts liés aux coûts de retraite de l'entreprise de distribution de Hydro One Networks, en attendant l'issue de la requête déposée devant la CEO. Le 19 décembre 2019, la CEO a confirmé sa décision antérieure relative au recouvrement des besoins en revenus liés aux coûts de retraite. De ce fait, Hydro One a décomptabilisé la partie relative aux coûts de retraite imputés à l'exploitation à titre d'annulation de produits de 13 millions de dollars, et a viré 37 millions de dollars aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels, ce qui représente la partie relative aux dépenses en immobilisations.

Hydro One Remote Communities

Le 16 avril 2020, la CEO a approuvé une hausse de 2 % de la base tarifaire de 2019 de Hydro One Remote Communities à l'égard des nouveaux tarifs avec prise d'effet le 1^{er} mai 2020, date de mise en œuvre qui a été reportée au 1^{er} novembre 2020 en raison de la COVID-19. Le 8 octobre 2020, la CEO a autorisé Hydro One Remote Communities à appliquer un avenant tarifaire visant le recouvrement de produits abandonnés découlant du report de la mise en œuvre des tarifs, avenant qui est en vigueur jusqu'au 30 avril 2021. Le 3 novembre 2020, Hydro One Remote Communities a soumis une requête auprès de la CEO afin de faire approuver une hausse de 2 % du tarif de base de 2020 avec prise d'effet le 1^{er} mai 2021. La requête a par la suite été révisée à la hausse à 2,2 % conformément aux paramètres d'inflation pour 2021 applicables aux distributeurs d'électricité, publiés par la CEO le 9 novembre 2020.

Hydro One Remote Communities est une entité entièrement financée au moyen de la dette et exploitée selon le seuil de rentabilité, sans RCP.

NRLP

Le 25 octobre 2019, NRLP a déposé sa requête d'établissement des tarifs incitative et de plafond des produits pour 2020-2024. Le 19 décembre 2019, la CEO a approuvé, à titre provisoire, les besoins en revenus de 9 millions de dollars demandés pour 2020, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020. Le 12 février 2020, toutes les parties sont parvenues à une entente de règlement global, qui autorise les tarifs de base de 2020 et les coûts engagés en 2019, tels que présentés. Ce règlement comprend une réduction de 50 % du volet inflation et un facteur d'ajustement du capital de 0,6 % pour tenir compte de la base tarifaire réduite. Le 6 mars 2020, l'entente de règlement a été soumise à la CEO pour approbation, laquelle a été donnée le 9 avril 2020.

B2M LP

Le 31 juillet 2019, B2M LP a déposé une requête relative aux tarifs de transport pour 2020 à 2024. Un accord de résolution a été conclu le 9 décembre 2019. Aux termes de cet accord, toutes les demandes de coûts de B2M LP sont acceptées, y compris les rapports supplémentaires sur la fiabilité et un facteur d'ajustement (réduction) du capital de 0,6 % pour tenir compte de la base tarifaire réduite. Le 16 janvier 2020, la CEO a approuvé l'accord de résolution, y compris les besoins en revenus de base de 2020 de 33 millions de dollars (mis à jour pour tenir compte de la baisse du RCP et des taux d'intérêt), et un facteur d'indexation du plafonnement des revenus pour les années 2021 à 2024.

Demandes relatives à des FARD

Demande relative à des FARD visant Peterborough Distribution

Le 30 avril 2020, la CEO a rendu sa décision aux termes de laquelle elle approuve la demande de Hydro One d'acquérir les activités et les actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution auprès de la ville de Peterborough. Se reporter à la rubrique « Autres événements » pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Demande relative à des FARD visant Orillia Power

Le 30 avril 2020, la CEO a rendu sa décision aux termes de laquelle elle approuve la demande de Hydro One d'acquérir Orillia Power auprès de la ville d'Orillia. Se reporter à la rubrique « Autres événements » pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Modification du permis de transport de Hydro One

Dans une directive datée du 17 décembre 2020, la Province a demandé à la CEO de modifier le permis de transport d'électricité de Hydro One Networks afin d'y inclure une obligation pour Hydro One d'obtenir toutes les autorisations nécessaires en lien avec le projet de renforcement du réseau de transport dans la région de Leamington, et ce, afin de faire respecter l'échéancier du projet et la date recommandée de mise en service de la SIÈRE. La CEO a modifié le permis de Hydro One le 23 décembre 2020. Se reporter à la rubrique « Projets importants d'investissements en capital liés au transport » pour en savoir plus sur le projet de renforcement du réseau de transport dans la région de Leamington.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

COVID-19

Durant la pandémie de COVID-19, les décisions et actions de la société ont en tout temps été guidées par deux priorités, soit protéger les employés de Hydro One et assurer un approvisionnement en électricité sûr et fiable aux clients de Hydro One. Depuis le début de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, les employés de Hydro One ont travaillé d'arrache-pied pour surmonter les difficultés engendrées par la crise. Au cours des onze derniers mois, Hydro One a sans contredit respecté ses engagements prioritaires : la société a réussi à pleinement reprendre ses opérations sur le terrain après une brève suspension de la main-d'œuvre et elle n'a enregistré à ce jour qu'un très faible volume de cas présumés de transmission de COVID-19 sur les lieux de travail.

La société continue de suivre de près et de respecter les directives des spécialistes de la Province et de la santé publique pour assurer la sécurité de ses employés, des clients et du public. Après s'être concentrée sur les travaux prioritaires et essentiels au début de la pandémie, la société a envoyé presque tous ses employés sur le terrain au deuxième trimestre, lorsqu'il était sécuritaire de le faire. Au troisième trimestre de 2020, la société a mis en place des procédures de sécurité accrues dans tous ses bureaux de la province et a autorisé quelques membres du personnel de bureau et administratif à réintégrer ses locaux. La société a toutefois dû remettre en place son plan de poursuite des activités, y compris le protocole de télétravail pour tous les employés de bureau, en raison des mesures de confinement imposées par la Province en décembre 2020. La société demeure déterminée à fournir à ses équipes les outils nécessaires pour travailler en toute sécurité, alors que reprennent les travaux prévus dans le cadre de programmes d'investissement et d'exploitation.

Dans le cadre de son engagement envers les clients, Hydro One a mis en œuvre certains allègements au début de la pandémie pour aider les clients touchés par la COVID-19. Ces mesures comprennent notamment i) un fonds de soutien en période de pandémie; ii) une aide financière et une plus grande souplesse de paiement; iii) le prolongement du programme de soutien en période hivernale et iv) la suspension temporaire des frais de retard jusqu'au 31 décembre 2020. En janvier 2021, la société a annoncé un programme de soutien aux petites entreprises en période de pandémie, qui offre à ses clients commerciaux une aide financière et une plus grande souplesse de paiement.

Outre l'incidence sur les activités de la société mentionnée précédemment, la pandémie de COVID-19 a eu les répercussions suivantes sur les résultats financiers de Hydro One pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Même si la consommation et la demande d'électricité sont fonction de plusieurs facteurs, il est difficile d'évaluer avec précision les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la demande de pointe et la consommation des clients pendant la période.
- Le report temporaire des travaux d'exploitation et d'investissement au début de la pandémie s'est traduit par la comptabilisation de coûts liés à la suspension de la main-d'œuvre occasionnelle de la société et de coûts de main-d'œuvre irrécupérables au deuxième et au troisième trimestre de 2020.
- La pandémie a prolongé la fermeture temporaire d'entreprises à l'échelle de l'Ontario, et a ainsi eu des conséquences sur les taux d'emploi locaux. En raison des répercussions financières et économiques de la pandémie de COVID-19 sur les résidents et les entreprises, la société a enregistré une provision pour créances douteuses de 14 millions de dollars au 31 décembre 2020. Même si aucune perte importante permanente n'a été subie jusqu'à présent, la direction est toujours d'avis que le recouvrement final de la consommation d'énergie facturée pose encore un risque accru.
- La perte de produits liée aux allègements actuellement offerts aux clients totalise près de 10 millions de dollars.
- La pandémie de COVID-19 n'a eu aucun effet notable sur les estimations et jugements comptables critiques de la société ni sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

En mars 2020, la CEO a publié ses directives initiales relatives au suivi des coûts supplémentaires et des pertes de produits attribuables à la pandémie de COVID-19. Conformément aux mises à jour publiées par la CEO en août 2020, la société a créé cinq comptes de report afin de suivre les coûts liés à : i) la modification de la facturation et des systèmes résultant de l'ordonnance d'urgence concernant les tarifs selon l'heure de la consommation, ii) les pertes de produits d'exploitation résultant de l'urgence engendrée par la COVID-19, iii) les produits abandonnés découlant du report de la mise en œuvre de tarifs, iv) les créances douteuses supplémentaires, et v) les autres coûts supplémentaires.

En mai 2020, la CEO a organisé des consultations sur les comptes de report liés à la situation d'urgence engendrée par la COVID-19 afin d'obtenir des avis qui devraient l'aider dans la formulation de nouvelles directives comptables relatives aux comptes et aux exigences de dépôt pour l'examen et la cession de ces comptes. En septembre 2020, la CEO a confié à des consultants externes le mandat de préparer certains rapports pour l'aider à préparer et à publier un avis du personnel de la CEO (l'« avis du personnel »), publié le 16 décembre 2020. Dans cet avis, le personnel de la CEO propose que les services publics soient tenus de démontrer un besoin financier et de satisfaire à certains critères pour pouvoir demander le recouvrement des coûts liés à la COVID-19 et des pertes de produits. Les parties prenantes ont pu soumettre leurs commentaires relativement à l'avis du personnel en janvier 2021. À l'heure actuelle, on s'attend à ce que les directives finales de la CEO soient publiées au premier semestre de 2021. Même si la consultation se poursuit et que l'avis du personnel pourrait changer, selon l'interprétation actuelle de l'avis du personnel par la société, il semble peu probable que Hydro One sera admissible au recouvrement d'une part substantielle des coûts supplémentaires et des pertes de revenus liés à la COVID-19. Par conséquent, au cours du trimestre clos le 31 décembre 2020, la comptabilisation au premier trimestre de 2020 des actifs réglementaires liés à la provision pour créances douteuses supplémentaires susmentionnée a fait l'objet d'une reprise, et ce montant a été comptabilisé dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration pour la période.

Au 31 décembre 2020, la société suivait environ 60 millions de dollars dans les comptes de report mentionnés ci-dessus, conformément aux lignes directrices publiées dans l'avis du personnel de la CEO. La société estime qu'il est peu probable que cette somme soit éventuellement recouvrée dans les tarifs, et aucun montant en lien avec la pandémie de COVID-19 n'a été comptabilisé à titre d'actif réglementaire.

En ce qui concerne l'avenir, il est très difficile de déterminer ou d'estimer avec exactitude les effets de la COVID-19 sur les activités de Hydro One, car ceux-ci dépendront en grande partie de la durée de la pandémie et de la sévérité des mesures mises en place pour combattre le virus. Hydro One continue de prendre les mesures nécessaires pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur ses activités.

La pandémie de COVID-19 expose la société à des risques et incertitudes supplémentaires. Se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque – Risque lié aux maladies infectieuses » pour en savoir plus sur les répercussions possibles d'une pandémie comme celle de la COVID-19 sur Hydro One.

Budgets du gouvernement fédéral et de l'Ontario

Budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario

Certaines des mesures des budgets de 2019 du gouvernement fédéral et de l'Ontario adoptées en 2019 comprennent des incitatifs à l'investissement d'une durée limitée qui permettent à Hydro One de bénéficier d'une DPA accéléré pouvant atteindre trois fois le montant admissible qui serait applicable la première année pour les biens acquis après le 20 novembre 2018 et mis en service avant le 1^{er} janvier 2028. La mise en œuvre en 2019 de la DPA accéléré a entraîné une réduction temporaire du taux d'imposition effectif de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020 et la comptabilisation d'un passif réglementaire au titre des impôts lié à la DPA accéléré (l'« écart lié aux modifications des lois fiscales »), qui n'est pas reflété dans les tarifs approuvés par la CEO. La date de l'écart lié aux modifications des lois fiscales doit être approuvée par la CEO et pourrait avoir une incidence importante à court terme sur les flux de trésorerie futurs de Hydro One.

À l'heure actuelle, Hydro One s'attend à ce que le taux d'imposition effectif de la société demeure dans une fourchette de 6 % à 13 % pour les cinq prochaines années, sous réserve de changements découlant du calendrier et de la façon dont la CEO entend mettre en œuvre la décision de la CDO.

Budget de l'Ontario

En novembre 2020, la Province a rendu public son budget 2020 intitulé le *Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance* (le « budget de l'Ontario »), qui comprend un programme d'allègement tarifaire destiné à certaines entreprises et à certains clients industriels. Depuis le 1^{er} janvier 2021, une partie des contrats conclus avec des producteurs d'énergie renouvelable non hydroélectrique (c.-à-d. énergie éolienne, énergie solaire et bioénergie) est financée par la Province et non par les contribuables. Selon le budget de l'Ontario, cela représente environ 25 % du coût actuel du rajustement global. Cette réduction du rajustement global ne s'applique pas aux clients visés par la grille tarifaire réglementée (ménages, exploitations agricoles, petites entreprises), qui continuent d'être protégés par la remise de l'Ontario pour l'électricité. Ces modifications ont une incidence sur les coûts liés aux achats d'électricité recouverts dans les tarifs, et n'affectent donc pas le bénéfice net de la société.

Dispense

Déclaration de la propriété par la Province

Le 6 juin 2017, les autorités de réglementation des valeurs mobilières canadiennes ont accordé une dispense : i) au ministre de l'Énergie, ii) à OPG (en son nom et au nom des fonds distincts établis tel qu'il est exigé en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* [Canada]) et iii) aux organismes de la Couronne, aux sociétés d'État provinciales et aux autres entités provinciales (collectivement, les titulaires individuels), sous réserve de certaines conditions, laquelle dispense permet à chaque titulaire individuel de traiter distinctement les titres de Hydro One qu'il détient ou contrôle séparément des titres de Hydro One que détiennent ou contrôlent les autres titulaires individuels, et ce, aux fins de certaines règles relatives aux offres publiques d'achat, au système d'alerte, aux déclarations d'initiés et aux personnes qui ont le contrôle, ainsi qu'aux fins de certaines restrictions de placement en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Hydro One a aussi obtenu une dispense qui lui permet de se fier uniquement aux déclarations d'initiés et aux rapports du système d'alerte déposés par les titulaires individuels pour produire la déclaration de la propriété bénéficiaire ou du contrôle des titres dans une circulaire d'information ou une notice annuelle relative aux titres dont la propriété bénéficiaire ou le contrôle relève de tout titulaire individuel, sous réserve de certaines conditions.

PCGR des États-Unis

Le 27 mars 2018, les autorités de réglementation des valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada ont accordé à Hydro One une dispense lui permettant de continuer à présenter ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis (la « dispense »). La dispense restera en vigueur jusqu'à la première des dates suivantes : i) le 1^{er} janvier 2024; ii) le premier jour de l'exercice de Hydro One commençant après que Hydro One cesse d'exercer des activités à tarifs réglementés; et iii) la date prescrite par l'International Accounting Standards Board pour l'adoption obligatoire d'une norme IFRS visant les entités exerçant des activités à tarifs réglementés. À la fin de janvier 2021, l'IASB a publié l'exposé-sondage *Regulatory Assets and Regulatory Liabilities*. La date de l'application obligatoire de la norme définitive éventuelle n'a pas encore été établie. La société continue donc de suivre de près l'évolution de l'exposé-sondage et évalue ses conséquences possibles sur les états financiers de la société.

Hydro One Limited est également autorisée à présenter ses résultats financiers conformément aux PCGR des États-Unis tant et aussi longtemps qu'elle demeure un émetteur inscrit auprès de la SEC (au sens donné à ce terme dans le Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables). Rien ne garantit que Hydro One Limited restera indéfiniment un émetteur inscrit auprès de la SEC.

NRLP

En 2018, Hydro One a conclu une entente avec les partenaires des Premières Nations, aux termes de laquelle une participation en capitaux propres ne donnant pas le contrôle dans NRLP, société en commandite de Hydro One, pouvait être acquise à la juste valeur par les partenaires des Premières Nations. Le 12 septembre 2019, la CEO a accordé un permis de transport à NRLP et a autorisé Hydro One Networks à vendre les actifs applicables de la ligne de Niagara à NRLP.

Le 18 septembre 2019, les actifs applicables de la ligne de Niagara ont été transférés de Hydro One Networks à NRLP en contrepartie de 119 millions de dollars, et l'exploitation de cette ligne a été confiée à Hydro One Networks. Ce transfert a été financé à 60 % par des titres d'emprunt (71 millions de dollars) et à 40 % par des titres de capitaux propres (48 millions de dollars). La tranche en trésorerie de 71 millions de dollars a été financée au moyen de titres d'emprunt fournis à NRLP par une filiale de Hydro One, et la tranche de 48 millions de dollars, composée de titres de capitaux propres, est constituée de parts de société en commandite émises par NRLP en faveur de Hydro One Networks. Par la suite, à la même date, Hydro One Networks a vendu à Six Nations of the Grand River Development Corporation et, par l'intermédiaire d'une fiducie, à la Première Nation des Mississaugas de Credit, une participation de 25,0 % et de 0,1 %, respectivement, dans les parts de société en commandite de NRLP, moyennant une contrepartie totale de 12 millions de dollars, soit la juste valeur des participations acquises.

Le 31 janvier 2020, la Première Nation des Mississaugas de Credit a acquis, auprès de Hydro One Networks, une participation supplémentaire de 19,9 % dans les parts de société en commandite de NRLP moyennant une contrepartie en trésorerie totale de 9 millions de dollars. Par suite de cette transaction, la participation de Hydro One dans les parts de société en commandite de NRLP a été ramenée à 55 %, Six Nations of the Grand River Development Corporation et la Première Nation des Mississaugas de Credit détenant une participation de 25 % et de 20 %, respectivement, dans les parts de société en commandite de NRLP.

Loi sur la construction plus rapide de transport en commun

Le 18 février 2020, le ministère des Transports a présenté le projet de loi 171 visant à édicter la *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun* (la « Loi sur le transport en commun »), qui a pour objet de réaliser quatre projets de transport en commun prioritaires dans la région du Grand Toronto. La Loi sur le transport en commun a été adoptée le 8 juillet 2020. Elle fixe des délais déterminés de relocalisation des infrastructures des services publics, y compris celles de Hydro One, pour accélérer la construction de projets de transport en commun. Metrolinx, le constructeur des projets de transport en commun, et Hydro One doivent rédiger ensemble un avis définissant l'échéancier des travaux de relocalisation. Si Hydro One manque à ses obligations, Metrolinx serait en droit de déposer une demande d'injonction auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, et un juge pourrait ordonner à Hydro One de respecter ses obligations, autoriser Metrolinx à effectuer les travaux ou imposer une sanction pécuniaire à Hydro One. Le 8 juillet 2020, la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi sur la CEO ») a été modifiée en ce sens afin d'interdire aux services publics de recouvrer la sanction pécuniaire dans les tarifs. Le 22 octobre 2020, le projet de loi 222, *Loi modifiant diverses lois à l'égard de questions relatives au transport*, a été adopté en première lecture. Le projet de loi 222 comprend des modifications à la loi sur les transports en commun afin que celle-ci s'applique également à « tout autre projet de transport en commun provincial prescrit », en plus des quatre projets de transport en commun prioritaires dans la région de Toronto. Le projet de loi 222 a reçu la sanction royale le 8 décembre 2020.

Acquisition de Peterborough Distribution

Le 1^{er} août 2020, Hydro One a réalisé l'acquisition, auprès de la ville de Peterborough, des activités et des actifs liés à la distribution de Peterborough Distribution, société de distribution d'électricité située dans le Centre-Est de l'Ontario, à un prix d'achat de 104 millions de dollars, y compris la prise en charge des passifs ayant fait l'objet d'un accord et les ajustements de clôture.

Acquisition d'Orillia Power

Le 1^{er} septembre 2020, Hydro One a réalisé l'acquisition, auprès de la ville d'Orillia, d'Orillia Power, société de distribution d'électricité située dans le comté de Simcoe, en Ontario, à un prix d'achat de 28 millions de dollars y compris les ajustements de clôture.

Rapport sur le développement durable

Le rapport sur le développement durable de 2019 de Hydro One, intitulé *For the Possibilities of Tomorrow*, peut être consulté sur le site Web de la société à l'adresse www.hydroone.com/sustainability.

En se servant de la stratégie de l'entreprise comme feuille de route, Hydro One est plus déterminée que jamais à miser sur les clients, la durabilité, la sécurité et l'efficacité. Le rapport sur le développement durable de 2019 présente les progrès de la société sur le plan de la sécurité de l'exploitation, de la gestion des émissions, des liens établis avec les collectivités et de la diversité de la main-d'œuvre. Dans l'exécution de sa mission, soit d'être une source d'énergie pour les particuliers et les communautés, la société est consciente de sa responsabilité de bâtir un monde plus durable.

Les facteurs sociaux du développement durable doivent être considérés pour maintenir les tarifs de Hydro One abordables pour les clients, éliminer le racisme et favoriser une culture d'inclusion, tout en adaptant le modèle commercial de la société à une

économie plus verte. À l'avenir, Hydro One se concentrera sur la réduction de son empreinte écologique, le renforcement de ses partenariats avec les groupes autochtones et les collectivités, et la diversification des talents à l'échelle de sa main-d'œuvre. Quels que soient les défis à relever, le succès à long terme de la société repose sur l'intégration de la durabilité dans tous les volets de ses activités.

Hydro One s'engage à agir de façon sécuritaire et responsable sur le plan environnemental et social, et à travailler en collaboration avec ses clients et les parties prenantes des collectivités pour assurer un avenir meilleur pour tous et toutes.

Résiliation de la convention d'achat relative à Avista Corporation

En juillet 2017, Hydro One a conclu une convention visant l'acquisition d'Avista Corporation. En janvier 2019, Hydro One et Avista Corporation ont annoncé la résiliation de la convention de fusion d'un commun accord. Les montants ci-après liés à la résiliation de la convention de fusion ont été constatés par la société au cours du premier trimestre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- un montant de 138 millions de dollars (103 millions de dollars américains) représentant le paiement des frais de résiliation de la fusion comptabilisés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration;
- des charges de financement de 22 millions de dollars attribuables au renversement des gains non réalisés comptabilisés antérieurement au moment du dénouement du contrat de change à terme conditionnel à la conclusion d'une opération (le « contrat de change »);
- le remboursement de débetures convertibles de 513 millions de dollars et le paiement d'intérêts connexe de 7 millions de dollars;
- des charges de financement de 24 millions de dollars découlant de la décomptabilisation des frais de financement reportés liés aux débetures convertibles.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION DE HYDRO ONE

Conseil d'administration

Le 7 mai 2020, Anne Giardini a démissionné du conseil d'administration de la société et le 23 juillet 2020, Stacey Mowbray a été nommée au conseil d'administration.

Haute direction

Le 2 janvier 2020, David Lebeter a été nommé chef de l'exploitation de Hydro One et de Hydro One Inc.

Le 1^{er} septembre 2020, Saylor Millitz-Lee, vice-présidente directrice et chef des ressources humaines, a pris sa retraite. Le 28 septembre 2020, Megan Telford a été nommée chef des ressources humaines.

Le 1^{er} novembre 2020, Darlene Bradley, chef de la sécurité, a pris sa retraite. À la même date, Lyla Garzouzi a été nommée chef de la sécurité.

MAIN-D'ŒUVRE DE HYDRO ONE

Au 31 décembre 2020, Hydro One avait une main-d'œuvre qualifiée et flexible comptant près de 6 000 employés réguliers et 2 100 employés non réguliers à l'échelle de la province, formée de gens de métier, d'ingénieurs, de professionnels, de directeurs et de cadres supérieurs. Aux employés réguliers de Hydro One s'ajoutent des travailleurs recrutés principalement parmi une vaste main-d'œuvre externe disponible aux termes d'ententes conclues avec les syndicats de la société représentant divers travailleurs occasionnels, parfois appelés des « bureaux de placement syndical », et aussi des employés contractuels. Les bureaux de placement syndical offrent à Hydro One la possibilité de recourir en toute souplesse à des travailleurs très bien formés possédant les compétences appropriées pouvant répondre à ses besoins saisonniers ou aux besoins particuliers d'un projet donné.

Le tableau qui suit présente le nombre d'employés de Hydro One au 31 décembre 2020 :

	Employés réguliers	Employés non réguliers	Total
Power Workers' Union (« PWU ») ^{1,2}	3 607	494	4 101
Society of United Professionals (la « Society ») ²	1 555	39	1 594
Canadian Union of Skilled Workers (« CUSW ») et syndicats du secteur de la construction	—	1 563	1 563
Nombre total d'employés représentés par des syndicats	5 162	2 096	7 258
Membres de la direction et employés non représentés	788	39	827
Nombre total d'employés³	5 950	2 135	8 085

¹ Y compris 398 employés non réguliers issus des « bureaux de placement syndical » couverts par la convention du PWU.

² En février 2021, Hydro One a finalisé les ententes avec le PWU, la Society, Inergi LP et Capgemini Canada Inc. en vue du transfert à Hydro One d'environ 250 employés représentés d'Inergi LP d'ici janvier 2022.

³ En 2020, Hydro One comptait en moyenne environ 8 700 employés, dont près de 5 900 employés réguliers et 2 800 employés non réguliers.

Conventions collectives

La convention collective avec le PWU (pour les classifications autres que les activités de service à la clientèle) est venue à échéance le 31 mars 2020. La convention collective conclue avec le PWU eu égard aux activités de service à la clientèle devait venir à échéance le 30 septembre 2019, mais cette date a été prorogée afin que des négociations puissent se tenir parallèlement aux négociations sur la convention collective ne touchant pas les activités de service à la clientèle. Le 17 juillet 2020, Hydro One et le PWU ont conclu une entente de principe concernant les deux conventions collectives. Le 4 septembre et le 6 octobre 2020, le PWU a ratifié la convention collective touchant les activités de service à la clientèle et la convention collective ne touchant pas les activités de service à la clientèle, respectivement. La nouvelle convention touchant les activités de service à la clientèle vient à échéance le 30 septembre 2022, tandis que la convention ne touchant pas les activités de service à la clientèle vient à échéance le 31 mars 2023.

Les syndicats du secteur de la construction ont des conventions collectives avec l'Electrical Power Systems Construction Association (l'« EPSCA »). L'EPSCA est une association d'employeurs dont Hydro One est membre. Les conventions collectives avec l'EPSCA dans le secteur de la construction, qui lient Hydro One, sont venues à échéance le 30 avril 2020. Des conventions collectives ratifiées et renouvelées pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2025, ont été conclues avec les dix-neuf syndicats du secteur de la construction.

L'actuelle convention collective avec la Society vient à échéance le 31 mars 2021. En février 2021, Hydro One et la Society ont amorcé des négociations collectives en procédant à l'échange officiel du programme de négociation. Les deux parties se sont engagées à mener les négociations collectives dans les délais prévus.

Rémunération à base d'actions

La société a accordé des attributions aux termes de son RILT, lesquelles sont constituées de droits à la valeur d'actions liées au rendement (« DVALR »), de droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (« DVAAR ») et d'options sur actions. Aux 31 décembre 2020 et 2019, les attributions aux termes de son régime incitatif à long terme se détaillaient comme suit :

31 décembre (nombre de droits)	2020	2019
DVALR	111 920	171 344
DVAAR	139 730	206 993
Options sur actions	108 710	403 550

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Les FPAE, le résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté, le bénéfice net ajusté, les produits, déduction faite des achats d'électricité et les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité ne sont pas des mesures reconnues par les PCGR des États-Unis, qui n'en prescrivent pas de signification normalisée. Il est par conséquent improbable qu'ils soient directement comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ils ne doivent pas être pris isolément ni se substituer à d'autres mesures d'analyse de l'information financière de la société présentée conformément aux PCGR des États-Unis.

FPAE

Les FPAE s'entendent des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation après les ajustements servant à rendre compte : i) des variations des soldes hors trésorerie liées aux activités d'exploitation, ii) des dividendes payés sur les actions privilégiées et iii) de la distribution à la participation sans contrôle. La direction estime que les FPAE sont utiles à titre de mesures complémentaires des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la société, car ils excluent les fluctuations temporelles du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie et des flux de trésorerie non attribuables aux actionnaires ordinaires. C'est pourquoi la direction estime qu'ils constituent une mesure uniforme de la performance des actifs de la société en matière de production de trésorerie.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	2 030	1 614
Variations des soldes hors trésorerie liées à l'exploitation	(180)	(55)
Dividendes sur les actions privilégiées	(18)	(18)
Distributions à la participation sans contrôle	(2)	(9)
FPAE	1 830	1 532

Bénéfice net ajusté et résultat par action ordinaire ajusté

Le bénéfice net ajusté et le résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté indiqués dans le tableau qui suit ont été établis par la direction à titre d'information supplémentaire et tiennent compte du bénéfice net ajusté aux termes des PCGR des États-Unis compte tenu du bénéfice et des coûts liés à la fusion ainsi que des incidences liées à la décision de la CDO et à la décision de la CEO relativement à l'actif d'impôts différés sur les entreprises de distribution et de transport de Hydro One Networks. Le bénéfice net ajusté et le résultat par action ordinaire ajusté sont utilisés en interne par la direction pour évaluer la performance de la société. Ces données sont jugées utiles, car elles excluent les incidences de la fusion, ainsi que les répercussions de la décision de la CDO et de la décision de la CEO relativement à l'actif d'impôts différés, mentionnées ci-dessus. Le bénéfice net ajusté et le résultat par action ordinaire ajusté fournissent donc aux utilisateurs une base de comparaison pour évaluer les activités courantes de la société par rapport à l'exercice précédent.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les nombres d'actions et le résultat par action ordinaire)	2020	2019	2018
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	1 770	778	(89)
Incidences liées à la fusion :			
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration – Coûts liés à la fusion (avant impôts)	—	138	11
Charges de financement – Coûts liés à la fusion (avant impôts)	—	31	58
Charges de financement – Perte (gain) sur un contrat de change (avant impôts)	—	22	(25)
Incidence fiscale	—	(51)	(15)
Incidences liées à la fusion (après impôts)	—	140	29
Répercussions de la décision de la CDO	(867)	—	867
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	903	918	807
Nombre moyen pondéré d'actions			
De base	597 421 127	596 437 577	595 756 470
Effet des régimes de rémunération à base d'actions dilutifs	2 497 161	2 410 860	2 147 473
Dilué	599 918 288	598 848 437	597 903 943
Résultat par action ordinaire ajusté			
De base	1,51 \$	1,54 \$	1,35 \$
Dilué	1,51 \$	1,53 \$	1,35 \$

Trimestres clos les (en millions de dollars, sauf les nombres d'actions et le résultat par action ordinaire)	31 déc. 2020	30 sept. 2020	30 juin 2020	31 mars 2020
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	161	281	1 103	225
Répercussions de la décision de la CDO	—	—	(867)	—
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	161	281	236	225
Nombre moyen pondéré d'actions				
De base	597 588 309	597 557 787	597 551 514	596 983 560
Effet des régimes de rémunération à base d'actions dilutifs	2 586 310	2 362 569	2 423 441	2 663 999
Dilué	600 174 619	599 920 356	599 974 955	599 647 559
Résultat par action ordinaire ajusté				
De base	0,27 \$	0,47 \$	0,39 \$	0,38 \$
Dilué	0,27 \$	0,47 \$	0,39 \$	0,38 \$

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Trimestres clos les (en millions de dollars, sauf les nombres d'actions et le résultat par action ordinaire)	31 déc. 2019	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	211	241	155	171
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration – Coûts liés à la fusion (avant impôts)	—	—	—	138
Charges de financement – Coûts liés à la fusion (avant impôts)	—	—	—	31
Charges de financement – Perte sur un contrat de change (avant impôts)	—	—	—	22
Incidence fiscale	—	—	—	(51)
Incidences liées à la fusion (après impôts)	—	—	—	140
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	211	241	155	311
Nombre moyen pondéré d'actions				
De base	596 670 374	596 605 054	596 503 988	595 961 260
Effet des régimes de rémunération à base d'actions dilutifs	2 564 789	2 420 792	2 442 181	2 354 970
Dilué	599 235 163	599 025 846	598 946 169	598 316 230
Résultat par action ordinaire ajusté				
De base	0,35 \$	0,40 \$	0,26 \$	0,52 \$
Dilué	0,35 \$	0,40 \$	0,26 \$	0,52 \$

Produits, déduction faite des achats d'électricité

Les produits, déduction faite des achats d'électricité correspondent aux produits moins les achats d'électricité. La direction estime que les produits, déduction faite des achats d'électricité sont une mesure utile des produits nets du secteur de la distribution, puisque les achats d'électricité sont entièrement compensés par les produits.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019
Produits	7 290	6 480
Moins : Achats d'électricité	3 854	3 111
Produits, déduction faite des achats d'électricité	3 436	3 369

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019
Produits tirés de la distribution	5 507	4 788
Moins : Achats d'électricité	3 854	3 111
Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité	1 653	1 677

Trimestres clos les (en millions de dollars)	31 déc. 2020	30 sept. 2020	30 juin 2020	31 mars 2020	31 déc. 2019	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019
Produits	1 867	1 903	1 670	1 850	1 715	1 593	1 413	1 759
Moins : Achats d'électricité	1 046	993	808	1 007	914	737	653	807
Produits, déduction faite des achats d'électricité	821	910	862	843	801	856	760	952

Trimestres clos les (en millions de dollars)	31 déc. 2020	30 sept. 2020	30 juin 2020	31 mars 2020	31 déc. 2019	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019
Produits tirés de la distribution	1 457	1 410	1 201	1 439	1 298	1 140	1 029	1 321
Moins : Achats d'électricité	1 046	993	808	1 007	914	737	653	807
Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité	411	417	393	432	384	403	376	514

Charge d'impôts sur le bénéfice ajustée et taux d'imposition effectif ajusté

La charge d'impôts sur le bénéfice ajustée et le taux d'imposition effectif ajusté indiqués dans le tableau qui suit ont été établis par la direction à titre d'information supplémentaire. Les ajustements du taux d'imposition effectif visent le bénéfice, les coûts liés à la fusion et les répercussions de la décision de la CDO. Le taux d'imposition effectif ajusté est utilisé en interne par la direction pour évaluer l'incidence des impôts sur le bénéfice de la société. Cette donnée est jugée utile, car elle exclut les incidences de la fusion et de la décision de la CDO. Le taux d'imposition effectif ajusté fournit aux utilisateurs une base de comparaison pour évaluer les incidences fiscales sur la société par rapport à l'exercice précédent.

Exercice clos le 31 décembre (en millions de dollars)	2020	2019
Bénéfice avant la charge d'impôts sur le bénéfice	1 011	796
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration – Coûts liés à la fusion (avant impôts)	—	138
Charges de financement – Coûts liés à la fusion (avant impôts)	—	31
Charges de financement – Perte sur un contrat de change (avant impôts)	—	22
Incidences liées à la fusion	—	191
Bénéfice ajusté avant la charge d'impôts sur le bénéfice	1 011	987
(Recouvrement) d'impôts sur le bénéfice	(785)	(6)
Répercussions de la décision de la CDO	(867)	—
Incidences liées à la fusion	—	(51)
	(867)	(51)
Charge d'impôts sur le bénéfice ajustée	82	45
Taux d'imposition effectif ajusté	8,1 %	4,6 %

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,3 % au 31 décembre 2020. La SIERE, OPG, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») et la CEO sont apparentées à Hydro One puisque le ministère de l'Énergie les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. OCN LP est une coentreprise sous forme de société en commandite conclue entre une filiale de Hydro One et OPG. Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations entre apparentés qui ont eu lieu au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)		2020	2019
Apparenté	Opération		
Province	Versement de dividendes ¹	301	288
SIERE	Achats d'électricité	2 506	1 808
	Produits tirés des services de transport	1 717	1 636
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	1 588	692
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	242	240
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	35	35
	Financement reçu relativement aux programmes de CGD	26	42
OPG²	Achats d'électricité	6	8
	Produits tirés de la prestation de services et de l'approvisionnement en électricité	8	9
	Apports de capital reçus d'OPG	3	—
	Coûts au titre de l'achat de services	3	1
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	1	2
CEO	Frais liés à la CEO	9	9
OCN LP³	Participation dans OCN LP	2	2

¹ Le 20 novembre 2020, Hydro One a racheté les actions privilégiées détenues par la Province. Se reporter à la rubrique « Capital-actions ».

² OPG a fourni une garantie de 2,5 millions de dollars à Hydro One liée à la garantie relative à OCN. Se reporter à la rubrique « Autres obligations – Sommaire des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux » pour en savoir plus sur la garantie relative à OCN.

³ OCN LP possède et exploite des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques en Ontario, sous la marque Ivy Charging Network.

GESTION DES RISQUES ET FACTEURS DE RISQUE

Hydro One est exposée à plusieurs risques et incertitudes. Pour assurer son succès, Hydro One se doit de connaître et gérer ces risques et de les atténuer le plus possible. Le directeur de la gestion des risques de Hydro One est responsable du programme de gestion du risque d'entreprise, qui a pour but d'aider les décideurs à l'échelle de la société à gérer les principaux risques d'entreprise, notamment les occasions et les risques émergents.

Les risques significatifs liés à Hydro One et à ses activités qui, de l'avis de la société, sont les plus susceptibles d'influer sur la décision d'un investisseur quant à l'achat de titres de Hydro One sont présentés ci-dessous. Ces risques, s'ils devaient se concrétiser, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la société et son entreprise, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Cette liste non exhaustive ne comprend pas tous les risques auxquels la société est exposée et l'incidence réelle de l'un ou l'autre des risques suivants pourrait sensiblement varier de la description fournie ci-après. En outre, d'autres risques pourraient survenir, ou des risques considérés comme mineurs à l'heure actuelle pourraient devenir importants à l'avenir.

Risques liés aux activités de Hydro One

Risques liés à la réglementation et risques liés aux produits d'exploitation de Hydro One

Risques liés à l'obtention d'ordonnances tarifaires

La société est exposée au risque que la CEO n'approuve pas les besoins en matière de produits de transport et de distribution que la société demandera dans ses requêtes en révision de tarifs en cours ou futures. Les requêtes en révision de tarifs indiquant des besoins en matière de produits sont assujetties au processus d'examen de la CEO, processus qui fait habituellement appel à la participation d'intervenants et à un processus d'audiences publiques. Rien ne garantit que les décisions ou les ordonnances tarifaires que la CEO prendra ou rendra à la suite de ce processus permettront à Hydro One de récupérer la totalité des coûts qu'elle aura effectivement engagés, les coûts d'emprunt et les impôts sur le bénéficiaire, ou de réaliser un certain rendement sur ses capitaux propres. Si Hydro One ne parvient pas à obtenir des ordonnances tarifaires acceptables ou des rendements des capitaux propres approuvés appropriés, ou si elle ne réussit pas à récupérer les coûts effectivement engagés dans les tarifs, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les entreprises de transport ou de distribution de Hydro One, la mesure dans laquelle et le moment auquel elle pourra engager des dépenses en immobilisations, les notes accordées par les agences de notation, l'émission de titres d'emprunt à long terme et leur coût et d'autres questions, ce qui, du coup, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. En outre, rien ne garantit que la société obtiendra les décisions requises de ses organismes de réglementation en temps opportun et, par conséquent, elle pourrait devoir engager des coûts avant de connaître ses besoins en matière de produits approuvés et les flux de trésorerie pourraient être affectés. La société est également exposée au risque que la CEO modifie le traitement réglementaire de certains coûts, ce qui pourrait avoir une incidence sur le traitement comptable de ces coûts par la société et nuire à sa capacité de les récupérer.

Risques liés aux différences entre les résultats réels et les résultats prévus

La société pourra récupérer les coûts qu'elle aura effectivement engagés pour fournir ses services et pourra réaliser le rendement des capitaux propres autorisé dans la mesure où elle peut obtenir les résultats prévus qui ont été établis et approuvés lors du processus d'établissement des tarifs. Les coûts réels pourraient dépasser les coûts prévus approuvés si, par exemple, la société engageait des frais d'exploitation, d'entretien, d'administration, d'immobilisations et de financement supérieurs à ceux qui sont inclus dans le calcul des besoins en matière de produits approuvés de la société. Si la société était incapable de récupérer les coûts effectivement engagés en sus des coûts prévus ou d'obtenir les approbations réglementaires connexes pour récupérer la différence, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

De plus, la CEO approuve les tarifs de transport et de distribution de la société d'après les niveaux projetés de charge et de consommation d'électricité, entre autres facteurs. Si la charge ou la consommation réelle se révélait considérablement inférieure aux niveaux projetés, les produits d'exploitation et le bénéfice net de la société relativement à l'une ou l'autre de ces entreprises, ou aux deux, pourraient subir d'importants contrecoups. De plus, les besoins en matière de produits de la société pour ces entreprises sont notamment fondés sur des hypothèses de coûts qui pourraient ne pas se concrétiser. Rien ne garantit que la CEO autorisera des hausses tarifaires suffisantes pour neutraliser l'incidence financière défavorable de changements non prévus de la demande d'électricité ou des coûts de la société.

La société est assujettie au risque de perte de revenus en raison d'autres facteurs, comme les tendances et conditions économiques, la modification du territoire de service et les conditions météorologiques qui influent sur la demande en électricité. Les résultats d'exploitation globaux de la société pourraient fluctuer considérablement d'une saison et d'un exercice à l'autre en raison de ces tendances et conditions météorologiques. Par exemple, un été plus frais que prévu ou un hiver plus chaud que prévu pourrait réduire la demande d'électricité en deçà des prévisions faites par la société, ce qui pourrait faire diminuer les produits d'exploitation de la société par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

La charge de la société pourrait aussi subir les contrecoups des programmes de CGD qui sont menés à bien dont les résultats dépassent les prévisions attendues.

Risques liés à d'autres requêtes soumises à la CEO

Hydro One pourrait faire face à d'autres sociétés de transport d'électricité qui lui livreront une concurrence accrue dans le cadre de nouveaux projets de construction d'installations de transport d'envergure en Ontario. La société court le risque qu'elle ne soit

pas sélectionnée pour construire de nouvelles installations de transport en Ontario, ce qui pourrait freiner sa croissance, perturber ses activités ou son développement, ou entraîner d'autres effets négatifs. La société est également exposée au risque de ne pas obtenir, ou de ne pas obtenir à temps, les approbations requises des organismes de réglementation relativement à d'autres questions, comme les demandes d'autorisation de construire, les demandes de fusion, d'acquisition, de regroupement et de dessaisissement, et des questions environnementales. Les décisions relatives à l'acquisition ou au dessaisissement d'autres entreprises réglementées autorisées par la CEO sont assujetties à l'approbation de celle-ci. Par conséquent, il y a le risque que de telles questions ne soient pas approuvées, que la société ne soit pas sélectionnée pour construire de nouvelles installations de transport dans le cadre du processus concurrentiel, ou que des conditions défavorables soient imposées par la CEO.

Risques liés aux modèles d'établissement des tarifs de transport et de distribution

La CEO approuve et modifie régulièrement les modèles et méthodes de tarification des entreprises de transport et de distribution. La modification du type de demande, des exigences de dépôt, de la méthode ou du modèle d'établissement des tarifs ou de la détermination des besoins en revenus pourrait avoir une incidence négative importante sur les produits et le bénéfice net de Hydro One. La CEO pourrait par exemple décider à l'avenir de réduire le rendement des capitaux propres autorisé pour l'une ou l'autre de ces entreprises, de modifier la formule ou la méthode qu'elle utilise pour établir le rendement des capitaux propres ou d'abaisser la pondération de la composante capitaux propres de la structure de capital réputée. Une telle réduction pourrait faire reculer le bénéfice net de la société. Par ailleurs, la CEO est en voie d'analyser de nouveaux modèles de rémunération des services publics et tout changement à cet égard pourrait affecter les produits et le bénéfice net de Hydro One.

En vertu de la méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée de la CEO, une requête en révision de tarifs doit couvrir plusieurs années. La prévision de données clés, notamment les produits, les charges d'exploitation et le capital, sur une durée aussi longue comporte des risques. Par exemple, si la société doit engager des dépenses en immobilisations imprévues qui n'étaient pas envisagées dans sa dernière décision tarifaire, elle pourrait devoir engager des coûts qui ne seront pas récupérables avant une période ultérieure ou qui ne pourront l'être au moyen de tarifs futurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Lorsque les tarifs sont établis pour plusieurs années, notamment au moyen d'une requête d'établissement des tarifs incitative personnalisée, la CEO s'attend à ce qu'il n'y ait pas de requêtes visant des mises à jour annuelles au cours des périodes pluriannuelles, sous réserve de circonstances exceptionnelles, sauf s'il s'agit de la compensation de comptes d'écart et de report établis. À titre d'exemple, la CEO ne s'attend pas à recevoir de demandes tarifaires annuelles par suite de la mise à jour du coût en capital (y compris le rendement des capitaux propres), du fonds de roulement ou du volume des ventes. Si les taux d'intérêt augmentaient au cours de la période visée par une décision tarifaire et qu'aucun changement correspondant n'était autorisé au coût du capital autorisé (y compris le rendement des capitaux propres) de la société, cela réduirait le rendement financier de la société.

Dans la mesure où la CEO approuve le compte d'écart des immobilisations en service des entreprises de transport et de distribution, la CEO pourrait réclamer la partie correspondante des produits de la société si cette dernière ne respectait pas les seuils d'immobilisations en service établis.

Risques liés aux dépenses en immobilisations

Pour être récupérables dans les tarifs, les dépenses en immobilisations doivent être approuvées par la CEO. Rien ne garantit que toutes les dépenses en immobilisations que Hydro One engagera, notamment toute dépense imposée par le gouvernement ou des organismes de réglementation ou en résultant, seront approuvées par la CEO. Par exemple, il est possible que les dépenses en immobilisations excédentaires, les dépenses en immobilisations imprévues dans le cadre de l'entretien ou de l'amélioration des actifs de la société et les coûts imprévus attribuables à des lois proposées, notamment celle concernant l'expansion du service à large bande au Canada, ne soient pas recouvrables dans les tarifs de transport ou de distribution. Dans la mesure du possible, Hydro One s'efforce d'atténuer ce risque en s'assurant d'effectuer des dépenses raisonnables et prudentes, et également en demandant à l'organisme de réglementation des directives claires sur le partage des coûts et en obtenant l'approbation préalable de ses dépenses en immobilisations.

Toute décision réglementaire de la part de la CEO visant à rejeter les dépenses en immobilisations ou à en limiter la récupération pourrait donner lieu à des besoins en matière de produits approuvés ou à une base tarifaire plus faibles que prévu, à une dépréciation des actifs ou à des imputations aux résultats d'exploitation de la société, l'un ou l'autre de ces éléments pouvant avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux

Hydro One gère la totalité de ses coûts de rémunération totaux, y compris les prestations de retraite, les autres avantages postérieurs à l'emploi et les avantages complémentaires de retraite, sous réserve des restrictions et des exigences imposées par les conventions collectives et les exigences de la loi. Tout élément des coûts de rémunération totaux qui n'est pas autorisé en totalité ou en partie par la CEO ou ne peut pas par conséquent être récupéré auprès des clients au moyen des tarifs pourrait entraîner des coûts potentiellement importants et faire fléchir le bénéfice net, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. La Loi sur la CEO interdit à Hydro One de recouvrer certains frais de rémunération de la haute direction dans ses tarifs.

La société offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris des indemnités d'accident du travail et des indemnités d'invalidité de longue durée aux employés admissibles. À l'heure actuelle, Hydro One suit la méthode de la comptabilité d'exercice

en ce qui a trait aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Si la CEO demande à Hydro One d'adopter une nouvelle méthode de comptabilité pour les autres avantages postérieurs à l'emploi (ou ajuste autrement la base de recouvrement des coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi), cela pourrait accroître la volatilité des produits, car la société ne serait pas en mesure de comptabiliser la différence entre les deux méthodes dans les actifs réglementaires, et la société pourrait être incapable de recouvrer certains coûts. S'il est établi que certains coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi ou aux avantages postérieurs au départ à la retraite de la société ne sont pas récupérables, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risques liés au traitement réglementaire des actifs d'impôts différés

En raison du passage du régime de paiements tenant lieu d'impôts au régime fiscal fédéral en lien avec le PAPE de 2015 de la société, Hydro One a constaté des actifs d'impôts différés additionnels en raison de la réévaluation de l'assiette fiscale de ses immobilisations à leur juste valeur marchande et de la comptabilisation des dépenses en immobilisations admissibles. Au moment du PAPE, la société avait déterminé que les économies fiscales découlant des actifs d'impôts différés additionnels bénéficieraient aux actionnaires de Hydro One Limited. La décision initiale de la CEO datée du 28 septembre 2017 (se reporter à la rubrique « Réglementation – Demandes relatives aux tarifs d'électricité – Hydro One Networks – Transport ») a modifié l'affectation des économies fiscales découlant des actifs d'impôts différés additionnels de Hydro One et prescrivent qu'une tranche des économies fiscales doit être partagée avec les contribuables. En octobre 2017, la société a déposé une requête en révision et en modification de la décision initiale (la « requête ») et interjeté appel auprès de la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »), lequel a été suspendu en attendant le résultat de la requête. Dans les deux cas, la société était d'avis que la CEO avait commis des erreurs de fait et de droit dans le calcul de la répartition des économies d'impôts entre les actionnaires et les contribuables.

Le 7 mars 2019, la CEO a rendu une décision qui maintenait sa décision initiale quant au traitement des actifs d'impôts différés. À la même date, la CEO a rendu sa décision concernant les tarifs de distribution de Hydro One Networks de 2018 à 2022, dans laquelle elle enjoint à la société d'appliquer la décision initiale aux tarifs de distribution de Hydro One Networks. À la lumière de ces décisions, la société a comptabilisé une diminution non récurrente de 867 millions de dollars du bénéfice net. Le 5 avril 2019, la société a déposé une nouvelle requête pour demander l'appel de la décision de la CEO au sujet des actifs d'impôts différés. L'appel a été entendu le 21 novembre 2019 et le 16 juillet 2020, la Cour divisionnaire de l'Ontario a rendu sa décision. La décision de la CEO a été annulée et la Cour divisionnaire de l'Ontario a ordonné que l'affaire soit renvoyée à la CEO afin que les erreurs relevées soient corrigées et que les économies fiscales soient correctement affectées. Si une fois de plus la CEO ne réussit pas à calculer correctement l'affectation des économies fiscales, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur la société.

Risques liés aux mesures gouvernementales

La Province est, et restera vraisemblablement, le principal actionnaire de Hydro One Limited. La Province pourrait de temps à autre se retrouver en position de conflit en sa qualité d'investisseur de Hydro One Limited et d'intervenant gouvernemental chargé d'établir les grandes lignes des politiques du secteur de l'électricité. Les mesures gouvernementales pourraient aller à l'encontre des intérêts de la société ou des investisseurs.

Les gouvernements peuvent en tout temps adopter des lois ou promulguer des règlements, notamment des lois ou des règlements, qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur Hydro One et ses activités. De telles mesures gouvernementales pourraient notamment comprendre l'adoption de lois, de règlements ou de directives, ou encore des actions prises par des actionnaires, visant à réduire les tarifs d'électricité, à limiter la rémunération ou à modifier la gouvernance de Hydro One. De telles mesures gouvernementales pourraient avoir une incidence négative importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société, de même que sur l'opinion publique et la réputation de la société. Les mesures gouvernementales pourraient également entraver la capacité de la société à réaliser sa stratégie ou ses objectifs.

De plus, l'imposition par la Province de contraintes eu égard à la rémunération des dirigeants (au moyen du cadre de rémunération mis en place en vertu de la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One de 2018*) pourrait limiter la capacité de la société à attirer et à garder à son service des dirigeants qualifiés, un facteur qui pourrait également affecter le rendement, la stratégie ou les objectifs de la société. L'incapacité d'attirer et de garder à son service des dirigeants qualifiés pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Les mesures gouvernementales peuvent également affecter la note de crédit de la société puisque les agences de notation tiennent en partie compte de l'intervention du gouvernement dans les affaires de Hydro One. La société ne peut pas prévoir les mesures, positives ou négatives, que les agences de notation pourraient prendre à l'avenir, notamment en réaction à l'action ou à l'inaction du gouvernement en lien avec Hydro One ou ayant une incidence sur Hydro One. L'impossibilité pour la société de maintenir ses notes de crédit actuelles pourrait avoir une incidence négative sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et un abaissement des notes de crédit pourrait restreindre la capacité de la société à accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et augmenter le coût de la dette.

Risque lié aux revendications des Autochtones

Certains actifs de transport et de distribution, existants ou proposés, de la société sont ou pourraient être situés sur des terres appartenant à des réserves (selon la définition qu'en donne la *Loi sur les Indiens du Canada*) (Réserves) et des terres qui font l'objet de revendications fondées sur des droits – ancestraux, issus de traités ou autres – de la part de peuples autochtones. Quelques chefs, communautés ou membres des peuples autochtones ont fait des déclarations en matière de souveraineté et de compétence relativement à des terres appartenant à des réserves et à des territoires traditionnels (terres traditionnellement

occupées ou utilisées par des Premières Nations, des Métis ou des Inuits) et sont de plus en plus prêts à faire valoir leurs revendications auprès des tribunaux ou au moyen de mesures directes. Ces revendications ou le règlement ou la résolution de ces réclamations pourraient avoir un effet défavorable important sur la société ou une incidence défavorable importante sur ses activités d'exploitation, y compris l'aménagement de projets actuels et futurs.

Les activités d'exploitation et les autres activités de la société pourraient obliger la Couronne à consulter les communautés autochtones et, éventuellement, à prendre des mesures d'accommodation à leur égard. Des aspects procéduraux de l'obligation de consulter pourraient être délégués à la société par la Province ou le gouvernement fédéral. S'il est perçu que la Couronne n'a pas consulté suffisamment les communautés autochtones, y compris celles qui sont dotées d'un modèle de gouvernance traditionnel non reconnu par la *Loi sur les Indiens*, ou que la société n'a pas rempli les responsabilités qui lui ont été déléguées à cet égard, des collectivités ou des citoyens pourraient contester les agissements de la Couronne ou de la société devant les tribunaux, ce qui pourrait comprendre une procédure d'examen judiciaire ou d'injonction, ou pourraient éventuellement être incitées à prendre des mesures directes contre la société. Le cas échéant, cela pourrait perturber ou retarder les activités d'exploitation et les autres activités de la société, y compris ses projets actuels et futurs, et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié au transfert d'actifs situés dans des réserves

Les ordonnances de transfert au moyen desquelles la société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété des actifs situés dans des réserves. Le transfert de la propriété de ces actifs n'a pas eu lieu parce que les autorisations initialement accordées par le gouvernement fédéral relativement à la construction et à l'exploitation de ces actifs sur des réserves ne pouvaient pas être transférées sans le consentement requis. Dans plusieurs cas, les autorisations avaient expiré ou n'avaient jamais été données.

La SFIEO détient actuellement le titre juridique de ces actifs, et on prévoit que la société les gère jusqu'à ce qu'elle obtienne les permis pour parachever le transfert de leur titre de propriété. Pour occuper des réserves, la société doit détenir des permis valides. Pour chaque permis, la SFIEO doit négocier une entente avec la Première Nation, la société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et les membres de la Première Nation qui détiennent des droits d'occupation. Cette entente comprend des dispositions aux termes desquelles la Première Nation consent à la délivrance d'un permis. Pour les actifs de transport, la société doit négocier les modalités de paiement. Il est difficile de prévoir le total du montant que la société pourrait avoir à verser pour conclure les conventions nécessaires avec les Premières Nations. Si la société ne peut conclure des ententes satisfaisantes avec les Premières Nations concernées et obtenir des permis fédéraux, elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits et rendre les terres, ce qui pourrait entraîner des coûts substantiels. Dans un petit nombre de cas, la société pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale diesel. Quoi qu'il en soit, ces coûts pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la société si celle-ci était dans l'incapacité de les recouvrer par le truchement des ordonnances tarifaires futures.

Risque lié au recrutement et au maintien en poste de dirigeants

L'intervention de la Province en ce qui concerne la rémunération des dirigeants et les contraintes de rémunération de Hydro One découlant de la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One de 2018* pourraient limiter la capacité de la société d'attirer et de garder à son service des dirigeants qualifiés. La stratégie de la société dépend de sa capacité à continuer d'attirer et de garder à son service des dirigeants qualifiés. L'incapacité d'attirer et de garder à son service des dirigeants qualifiés pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Conformité aux lois et aux règlements

Hydro One doit se conformer à de nombreuses lois et à de nombreux règlements touchant ses activités, y compris les exigences applicables aux sociétés de transport et de distribution, les lois environnementales, les lois sur les normes d'emploi ou du travail et les lois sur la santé et la sécurité. Si la société ne se conforme pas à ces lois, ses activités pourraient en subir d'importants contrecoups. Se reporter également aux rubriques « Risque environnemental » et « Risque lié à la santé et à la sécurité ».

Par exemple, les entreprises de transport et de distribution autorisées de Hydro One sont tenues de se conformer aux modalités de leurs permis, aux codes et aux règles établis par la CEO et d'autres exigences réglementaires. En Ontario, les règles du marché publiées par la SIERE obligent la société, notamment, à se conformer aux normes de fiabilité applicables établies par la NERC et le Northeast Power Coordinating Council, Inc. (le « NPCC »). On prévoit récupérer les coûts associés au respect de ces normes de fiabilité au moyen des tarifs, mais rien ne garantit que la CEO approuvera la récupération de la totalité de ces coûts. L'incapacité d'obtenir ces approbations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Il y a le risque que de nouvelles lois, de nouveaux règlements ou de nouvelles exigences ou politiques soient mis en place à l'avenir. Ces derniers pourraient réduire les produits de Hydro One, ou Hydro One pourrait devoir engager des frais additionnels, qui pourraient ou ne pourraient pas être récupérés au moyen des tarifs de transport et de distribution futurs.

Risque lié aux cataclysmes naturels et autres événements imprévus

Les installations de la société sont exposées aux effets de conditions climatiques difficiles, de catastrophes naturelles, d'événements d'origine humaine, notamment des cyberattaques et des attaques physiques de type terroriste, des événements causés par des systèmes reliés à ceux de tiers et d'autres événements potentiellement catastrophiques. Les installations de la société pourraient ne pas résister à de telles éventualités en toute circonstance.

La société pourrait aussi être visée par des réclamations pour des dommages découlant d'événements qui pourraient être directement liés aux actifs de la société (par exemple, des feux de forêt), des réclamations pour des dommages causés par l'omission de transporter ou de distribuer de l'électricité, des coûts engagés afin de pouvoir continuer à transporter et à distribuer de l'électricité ou des coûts liés à l'information et à la cybersécurité.

La société ne dispose pas d'une assurance contre les dommages causés à ses câbles, poteaux et pylônes de transport et de distribution situés à l'extérieur de ses postes de transport et de distribution dans ces circonstances ou d'autres circonstances. Lorsque d'autres actifs de la société peuvent être assurés et des demandes d'indemnisation pour dommages et incidents de cybersécurité peuvent être présentées, une telle assurance peut comporter des franchises, des limites ou des exclusions susceptibles d'exposer la société à des pertes importantes. Les pertes de produits d'exploitation et les coûts des réparations pourraient être substantiels, surtout en ce qui concerne bon nombre des installations de la société qui sont situées dans des régions éloignées.

Si la société est incapable de recouvrer de tels coûts, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités.

Risque lié aux maladies infectieuses

Une écloison de maladie infectieuse, sous la forme d'une épidémie, d'une pandémie (comme la COVID-19) ou d'une autre menace pour la santé publique, pourrait avoir un effet défavorable important sur la société. Cet effet défavorable est difficile à cerner et dépendra de la durée et de la gravité de l'écloison de maladie infectieuse, des règlements, consignes et mesures des gouvernements, ainsi que des conséquences négatives connexes sur l'économie en général et les conditions du marché. Une telle écloison ainsi que les règlements, consignes et mesures des gouvernements et les conséquences négatives sur l'économie en général et les conditions du marché pourraient plus particulièrement affecter : les activités et les effectifs de la société, notamment sa capacité de réaliser ses programmes planifiés d'exploitation et d'investissement en capital en respectant la portée et le budget; certaines obligations financières de la société, par exemple les cotisations de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite en raison des conditions en cours sur les marchés; les produits attendus de la société, la consommation et la charge globales d'électricité, qui pourraient reculer à court et à long terme; le montant des comptes en souffrances et des créances douteuses, qui pourrait augmenter si les clients de la société n'ont pas les moyens de payer; la liquidité de la société et sa capacité de réunir des capitaux; la capacité de la société de verser des dividendes ou d'augmenter leur montant; le calendrier des augmentations tarifaires; la capacité de la société de recouvrer les coûts additionnels et les pertes de revenus liés à l'écloison; la capacité de la société d'effectuer les dépôts réglementaires dans les délais prescrits; le calendrier des décisions réglementaires et l'incidence de ces décisions sur la société ou sa capacité à les mettre en œuvre; et les besoins et attentes des clients et des parties prenantes.

La société court également des risques et pourrait devoir engager des coûts en lien avec la mise en œuvre de plans de poursuite des activités et l'adaptation des conditions de travail, notamment en ce qui concerne le maintien ou la réduction des effectifs, la distribution des ressources nécessaires aux employés afin qu'ils puissent continuer à effectuer leurs tâches essentielles, à distance si possible, et la protection de la santé du personnel. La reprise des activités normales pourrait également comporter des risques et entraîner des coûts. En outre, la société est tributaire de fournisseurs tiers pour certaines activités et de la solidité de sa chaîne d'approvisionnement internationale; si ces tiers ou cette chaîne d'approvisionnement devaient être défavorablement touchés, il pourrait y avoir des conséquences négatives importantes pour la société. Se reporter aussi à la rubrique « Autres événements – COVID-19 ».

Risque environnemental

La société est assujettie à une réglementation environnementale détaillée aux échelons fédéral, provincial et municipal au Canada. En cas de non-conformité, elle pourrait faire l'objet d'amendes ou d'autres pénalités. En outre, la présence ou l'émission de substances dangereuses ou d'autres substances nocives pourraient donner lieu à des réclamations de tiers ou à des ordonnances gouvernementales qui obligeraient la société à prendre des mesures précises, comme la tenue d'une enquête, ainsi que le contrôle et la mise en œuvre de mesures correctives à l'égard des effets de ces substances. Même si Hydro One n'est pas un important émetteur de gaz à effet de serre, la société suit de près ses émissions afin de pouvoir présenter de l'information sur tous les gaz émis, y compris l'hexafluorure de soufre (SF₆). La société pourrait être exposée à des coûts et à d'autres risques liés aux émissions. La contamination des terrains de la société pourrait limiter la capacité de celle-ci de vendre ou de louer ces actifs ultérieurement.

En outre, le montant réel des dépenses environnementales futures pourrait différer considérablement des estimations ayant servi au calcul des passifs environnementaux paraissant dans les états financiers de la société. La société ne dispose pas d'une couverture d'assurance à l'égard de ces dépenses environnementales.

La société est aussi exposée au risque que posent l'obtention d'approbations et de permis gouvernementaux et le renouvellement des approbations et permis existants relatifs à la construction ou à l'exploitation de ses installations, ce qui pourrait nécessiter la tenue d'évaluations environnementales ou l'imposition de conditions, ou les deux, et ainsi causer des retards et des hausses de coûts. L'incapacité d'obtenir les approbations ou permis nécessaires pourrait compromettre la capacité de la société de réaliser les projets, ce qui aurait un effet négatif important sur la société.

Les installations de la société sont exposées aux effets de conditions climatiques difficiles et de catastrophes naturelles. La société reconnaît les risques découlant des changements climatiques potentiels et a mis en place des plans de réponse appropriés. Les changements climatiques pourraient modifier les conditions météorologiques et accroître la gravité et la fréquence des

phénomènes météorologiques extrêmes et des désastres naturels, ce qui pourrait affecter les activités de Hydro One. Les installations de la société pourraient ne pas résister à de telles éventualités en toute circonstance. Malgré les efforts d'adaptation de Hydro One et les mesures prises pour renforcer la résistance du réseau, les installations de la société sont exposées à des risques susceptibles de nuire à la résistance du réseau. La société pourrait aussi être visée par des réclamations pour des dommages découlant d'événements qui pourraient être directement liés aux actifs de la société (par exemple, des feux de forêt), des réclamations pour des dommages causés par l'omission de transporter ou de distribuer de l'électricité ou des coûts engagés afin de pouvoir continuer à transporter et à distribuer de l'électricité. La société ne dispose pas d'une assurance contre les dommages causés à ses câbles, poteaux et pylônes de transport et de distribution situés à l'extérieur de ses postes de transport et de distribution dans ces circonstances ou d'autres circonstances. Lorsque d'autres actifs de la société peuvent être assurés et des demandes d'indemnisation pour dommages peuvent être présentées, une telle assurance peut comporter des franchises, des limites ou des exclusions susceptibles d'exposer la société à des pertes importantes. Les pertes de produits d'exploitation et les coûts des réparations pourraient être substantiels, surtout en ce qui concerne bon nombre des installations de la société qui sont situées dans des régions éloignées.

Si la Société est incapable de recouvrer de tels coûts, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités.

Risque lié à l'infrastructure des TI et des technologies opérationnelles (« TO ») et à la sécurité des données

La capacité de la société à exercer ses activités de manière efficace dans le marché ontarien de l'électricité dépend en partie du développement, de la modernisation, du maintien et de la gestion de systèmes de TI et de TO complexes qui sont utilisés pour faire fonctionner et surveiller ses installations de transport et de distribution, ses systèmes financiers et ses systèmes de facturation et d'autres systèmes internes. La dépendance croissante de la société à l'égard des systèmes informatiques et l'élargissement des réseaux de données, ainsi que le volume croissant des données et leur plus grande complexité, augmentent sa vulnérabilité et son exposition aux menaces informatiques. L'entreprise de transport de la société est tenue de se conformer à diverses règles et normes de fiabilité en matière de transport, y compris les normes obligatoires établies par la NERC et le NPCC. Ces règles et ces normes incluent des normes ayant trait à la cybersécurité et aux TO, qui ne s'appliquent qu'à certains des actifs de la société (généralement ceux dont la panne pourrait avoir une incidence sur le fonctionnement du réseau de production-transport d'électricité). La société peut maintenir un degré de sécurité différent ou inférieur pour ses actifs qui ne sont pas assujettis à ces normes obligatoires. De plus, la société doit respecter diverses obligations réglementaires relatives à la cybersécurité et à la protection de la vie privée prescrites dans le Cadre de cybersécurité pour la distribution en Ontario de la CEO, ainsi que des exigences relatives aux lois et aux permis concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels et d'information au sujet des consommateurs, des grossistes, des producteurs et des détaillants.

Des cyberattaques ou des accès non autorisés aux systèmes internes de TI ou de TO pourraient causer des interruptions de service et des pannes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société, surtout si la livraison d'électricité aux clients est interrompue. En raison des infrastructures d'exploitation critiques, il est possible que Hydro One soit davantage exposée à des cyberattaques par des tiers (y compris des parties contrôlées par l'État) pouvant compromettre ou neutraliser ses actifs. En outre, dans le cours de ses activités d'exploitation, la société peut recueillir, utiliser, traiter et conserver des renseignements, notamment au sujet de ses clients, de ses fournisseurs, de ses cocontractants, de ses employés ou d'autres tierces parties, de sorte qu'il y a le risque que ceux-ci soient indûment divulgués ou consultés en cas d'incident de cybersécurité.

Des systèmes de sécurité et de contrôles en cas de sinistres sont en place, mais rien ne garantit que ses réseaux ne seront pas touchés par des défaillances ou des atteintes à la sécurité ou que les menaces seront décelées ou atténuées en temps opportun. Si de telles situations se produisent ou sont décelées, au lieu de porter sur la prévention, ses efforts seraient axés sur l'isolation, la correction et le recouvrement jusqu'à ce que l'incident ait été entièrement maîtrisé. Une défaillance de ces systèmes ou des atteintes à la sécurité pourrait avoir de lourdes conséquences pour la société.

Risque lié aux relations de travail

La vaste majorité des employés de la société sont syndiqués et représentés par le PWU ou la Society. Au cours des dernières années, des efforts considérables ont été déployés afin d'accroître la souplesse de Hydro One pour permettre une exploitation plus efficace sur le plan des coûts. Même si les conventions collectives de la société sont plus souples qu'auparavant, la société ne sera pas nécessairement en mesure d'y apporter d'autres améliorations. Des ententes ont aussi été conclues avec la Society et le PWU afin de faciliter l'internalisation des activités de service à la clientèle à compter du 1^{er} mars 2018. La société a conclu un accord de convention collective avec la Society couvrant la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021. La société a également conclu avec le PWU une convention collective ne touchant pas les activités de service à la clientèle pour la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023, une convention collective touchant les activités de service à la clientèle pour la période allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2022. La société a également conclu une convention collective avec le CUSW pour la période allant du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2022. De plus, l'EPSCA et un certain nombre de syndicats du secteur du bâtiment ont conclu des accords qui lient Hydro One du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2025 (se reporter à la rubrique « Main-d'œuvre de Hydro One – Conventions collectives » pour en savoir plus). Les futures négociations avec les syndicats exposent la société au risque d'une interruption ou d'un conflit de travail et pourraient compromettre sa capacité à continuer à fournir de l'électricité à ses clients ainsi qu'à d'autres risques potentiels pour la sécurité publique. La société court également des risques financiers liés à sa capacité de négocier des conventions collectives conformes à ses ordonnances tarifaires. N'importe lequel de ces événements pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. La convention collective avec la Society doit être renouvelée en 2021 (se reporter à la rubrique « Main-d'œuvre de Hydro One – Conventions collectives » pour en savoir plus). L'incapacité de

renouveler cette convention à des conditions acceptables pour Hydro One pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités et résultats d'exploitation et expose Hydro One aux risques susmentionnés.

Risque lié aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre

À la fin de 2020, environ 14 % des employés de la société, qui participaient aux régimes de prestations déterminées et de cotisations déterminées de la société, étaient admissibles à la retraite et, d'ici la fin de 2021, ce pourcentage pourrait atteindre environ 15 %. Ces pourcentages ne sont pas répartis également, mais tendent à être plus élevés pour les membres du personnel de la société qui occupent des postes plus élevés dans la hiérarchie et les membres de la direction. En 2020, environ 3 % des employés de la société (environ le même pourcentage qu'en 2019) ont choisi de prendre leur retraite. Par conséquent, le maintien de la réussite de la société dépendra de sa capacité à continuer d'attirer et de garder à son service suffisamment d'employés compétents pour remplacer ceux qui partiront à la retraite et satisfaire aux exigences de ses programmes de travail.

En outre, la société prévoit qu'elle devra faire face à une vive concurrence sur le marché de la main-d'œuvre qualifiée dans son secteur. Bon nombre de ses employés actuels et des employés éventuels qu'elle cherchera à recruter possèdent une expérience et des compétences qui sont aussi très recherchées par les autres entreprises du secteur de l'électricité et des entreprises d'autres secteurs. Si Hydro One est incapable d'intéresser, de déployer et de maintenir en poste du personnel compétent au sein de son entreprise, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié au financement par emprunt

La société prévoit contracter des emprunts pour rembourser sa dette existante et financer une partie de ses dépenses en immobilisations. Les remboursements de capital sur la dette que doit effectuer Hydro One Inc. sont élevés, soit 803 millions de dollars en 2021, 604 millions de dollars en 2022 et 731 millions de dollars en 2023. En outre, la société peut prélever à l'occasion des fonds sur ses lignes de crédit consortiales ou émettre des titres d'emprunt à court terme en vertu du programme de papier commercial de 2 300 millions de dollars de Hydro One Inc.; ces titres viendraient à échéance un an après leur émission. La société prévoit aussi engager des dépenses en immobilisations importantes et soutenues pour chacun des exercices 2021 et 2022. Les flux de trésorerie d'exploitation, après le paiement des dividendes prévus, ne seront pas suffisants pour financer le remboursement de la dette existante de la société et ses dépenses en immobilisations. La capacité de la société à obtenir un financement par emprunt suffisant et à un coût raisonnable pourrait subir des contrecoups importants en raison de nombreux facteurs, y compris le cadre réglementaire en Ontario, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société, les conditions du marché, les notes attribuées à ses titres d'emprunt par les agences de notation, l'incapacité de la société de respecter ses clauses restrictives et la conjoncture économique générale. La révision à la baisse des notes de crédit de la société pourrait limiter le pouvoir de celle-ci d'accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et faire croître ses coûts d'emprunt. L'incapacité de la société à emprunter les sommes nécessaires selon des modalités satisfaisantes pourrait entraver sa capacité à rembourser la dette arrivant à échéance, à financer des dépenses en immobilisations et à respecter d'autres obligations et engagements et, par conséquent, pourrait avoir une incidence négative importante sur la société.

Risque lié au marché, aux instruments financiers et au crédit

Le risque de marché renvoie principalement au risque de pertes qui pourraient résulter de la variation des coûts, des taux de change et des taux d'intérêt, y compris d'éventuels taux d'intérêt négatifs. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus. De temps à autre, la société émet des titres d'emprunt pour refinancer la dette arrivant à échéance et satisfaire les besoins généraux de l'entreprise. La société est donc exposée aux fluctuations des taux d'intérêt en lien avec l'émission de tels titres d'emprunt. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient aussi affecter la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One, ainsi que le passif au titre des prestations de retraite qui en découle (se reporter également à la rubrique « Risque lié au régime de retraite »). La société n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises important ou à un risque de change important.

La formule dont la CEO se sert pour calculer le rendement des capitaux propres d'une entreprise réglementée ayant une structure du capital réputée formée à 60 % de capitaux d'emprunt et à 40 % de capitaux propres prévoit des augmentations et des diminutions suivant les variations des taux d'intérêt de référence des titres de créance du gouvernement du Canada et de l'écart de rendement des obligations de sociétés de services publics notées « A ». En ce qui concerne les entreprises de transport et de distribution en 2021, après l'établissement des tarifs de transport au moyen d'une requête d'établissement des tarifs incitative personnalisée, la CEO ne s'attend pas à recevoir de requêtes visant la mise à jour du rendement des capitaux propres autorisé. Par conséquent, les variations n'auront aucune incidence sur le bénéfice net. La société est exposée au risque de taux d'intérêt du fait du refinancement des titres d'emprunt à court et à long terme venant à échéance en 2021 et à des années ultérieures. La société recourt périodiquement à des swaps de taux d'intérêt pour atténuer certains éléments du risque de taux d'intérêt.

Les actifs financiers comportent le risque qu'un cocontractant ne respecte pas ses engagements, entraînant une perte financière. Les instruments financiers dérivés exposent Hydro One au risque de crédit étant donné que le cocontractant pourrait ne pas respecter ses engagements. Hydro One surveille et réduit au minimum le risque de crédit en recourant à différentes techniques, y compris traiter avec des cocontractants qui jouissent d'une note élevée, limiter le degré d'exposition totale à des cocontractants individuels, conclure des ententes permettant un règlement au net et surveiller la situation financière de ses cocontractants. La société ne négocie pas de dérivés dans le secteur de l'énergie. La société doit fournir de l'électricité pour le compte de détaillants d'électricité concurrents et de certaines sociétés de distribution locales aux fins de sa revente à leurs clients. Les concentrations du risque de crédit en résultant sont atténuées grâce à divers accords de garantie, notamment des lettres de crédit, qui sont

intégrés aux contrats de service que la société conclut avec ces détaillants conformément au code des règlements de détail de la CEO.

Une gestion inadéquate de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risques liés à l'état des actifs, aux projets d'immobilisations et à l'innovation

La société engage continuellement des investissements de maintien et de développement et vérifie continuellement l'état de ses actifs afin de gérer le risque de défaillance de l'équipement et de déterminer si elle doit effectuer des travaux de remise à neuf et des remplacements majeurs dans son infrastructure de transport et de distribution et quand elle devra les effectuer.

Même si le secteur de l'électricité est traditionnellement un secteur mature et stable, l'évolution rapide et radicale de la technologie et l'innovation accrue pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur la société, notamment une baisse des produits.

L'exécution des programmes de dépenses en immobilisations de la société repose en partie sur des facteurs externes, comme les approbations de la CEO, les approbations environnementales, les permis municipaux, la planification des interruptions de service avec la SIERE, les producteurs et les clients raccordés au réseau de transport, le respect de l'échéancier de projets connexes et la disponibilité des fournisseurs d'équipement et de services de consultation. Plusieurs de ces facteurs externes échappent au contrôle de la société. Il est aussi possible que la société doive obtenir, entre autres, les approbations requises en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* (Ontario), qui exigent des audiences publiques, la tenue de consultations appropriées avec les communautés autochtones, des approbations d'expropriation de la CEO ou un accès hâtif à la propriété et d'autres activités. L'obtention des approbations ainsi que la mise en œuvre de ces processus peuvent également faire l'objet d'une opposition quant à l'emplacement projeté des dépenses en immobilisations. Tout retard dans l'obtention des approbations requises ou l'incapacité de réaliser des projets d'immobilisations en temps opportun pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la fiabilité du réseau de transport ou la qualité du service à la clientèle, ou accroître les coûts d'entretien, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. Si la société ne peut obtenir l'approbation de projets pour lesquels des dépenses ont déjà été engagées, cela pourrait l'empêcher de recouvrer les sommes investies et réduire à néant le rendement prévu. Les actifs touchés pourraient être considérés comme dépréciés, ce qui entraînerait la radiation de leur valeur et aurait un effet défavorable sur le bénéfice net. Si la société ne peut mettre à exécution ses programmes de dépenses en immobilisations en temps opportun, le rendement de l'équipement pourrait fléchir, ce qui pourrait réduire la capacité du réseau, causer des pannes pour les clients, compromettre la fiabilité du réseau de la société ou accroître les coûts d'exploitation et d'entretien de ces actifs. L'une ou l'autre de ces conséquences pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

La concurrence accrue au chapitre de l'aménagement de gros projets de transport et les modifications législatives portant sur la sélection des sociétés de transport d'électricité pourrait empêcher la société d'étendre son réseau de transport existant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur celle-ci. Si d'autres parties sont choisies pour construire, détenir en propriété ou exploiter de nouveaux actifs de transport, cela pourrait réduire la part de la société dans le réseau de transport de l'Ontario. Tout retard dans les projets de telles nouvelles sociétés de transport d'électricité pourrait affecter les projets que réalise présentement la société dans le but de mettre en service ces nouveaux actifs de transport.

Risque lié à la santé et à la sécurité

Le milieu de travail de Hydro One peut comporter des dangers inhérents et poser des risques pour la santé et la sécurité du public et des employés, en plus d'entraîner des impacts éventuels sur les opérations ou les finances. La société est assujettie aux lois fédérales et provinciales sur la santé et la sécurité et aux règlements connexes. Toute non-conformité à ces exigences pourrait entraîner des pénalités, ternir la réputation de la société et avoir une incidence défavorable sur ses activités. En cas de non-conformité, elle pourrait faire l'objet d'amendes ou d'autres pénalités. Toute décision réglementaire visant à ne pas autoriser ou à limiter le recouvrement de tels coûts pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié au régime de retraite

Hydro One a mis sur pied le régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One à l'intention de la majorité de ses employés. Les cotisations versées sont fondées sur des évaluations actuarielles qui doivent être déposées auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers une fois tous les trois ans. L'évaluation la plus récente établie au 31 décembre 2018 a été déposée en septembre 2019 et couvre la période de trois ans allant de 2019 à 2021. Les cotisations que Hydro One a versées à son régime de retraite respectent, et devraient continuer à respecter, les besoins de capitalisation minimaux. Les cotisations versées après 2021 dépendront de la situation de capitalisation du régime, laquelle est déterminée en fonction des rendements des placements, des taux d'intérêt et de la variation des prestations et des hypothèses actuarielles à cette date. Si la CEO établissait que certaines des charges de la société au titre du régime de retraite n'étaient pas recouvrables au moyen des tarifs, cette décision pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société, et ce risque pourrait être accru si le montant des cotisations requises augmentait.

À l'heure actuelle, Hydro One présente et recouvre les charges de retraite selon la méthode de la comptabilité de caisse et suit la méthode de la comptabilité d'exercice en ce qui a trait aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Le passage de la méthode de la comptabilité de caisse à la méthode de la comptabilité d'exercice pour les coûts de retraite pourrait avoir une incidence négative importante sur les taux payés par les clients ou la société si la CEO venait à refuser la récupération des coûts.

Se reporter à la rubrique « Risques liés à la réglementation et risques liés aux produits d'exploitation de Hydro One – Risque lié à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux » pour en savoir plus sur les risques liés au recouvrement des coûts de retraite.

Risque lié aux arrangements d'impartition

Hydro One a conclu des arrangements d'impartition avec un tiers pour la prestation de services d'administration et informatiques. Toute interruption des services aurait des répercussions négatives importantes sur la société. En outre, si les arrangements d'impartition ou des énoncés de travail établis aux termes de celles-ci sont résiliés pour une quelconque raison ou expirent avant qu'un nouveau fournisseur soit choisi et que la transition soit complétée, la société pourrait devoir changer de fournisseur ou internaliser les services, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

Risque lié à la propriété de la Province des couloirs de transport

La Province est propriétaire de certains des terrains des couloirs sous-jacents au réseau de transport de la société. Bien que la loi l'autorise à utiliser les couloirs de transport, la société pourrait être limitée dans ses options d'agrandir ou d'exploiter ses réseaux. Aussi, d'autres utilisations des couloirs de transport par des tiers parallèlement à l'exploitation des réseaux de la société pourraient faire augmenter les risques liés à la sécurité ou à l'environnement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié aux litiges

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, la société devient partie à diverses procédures judiciaires, y compris des procédures réglementaires, des procédures fiscales et des poursuites judiciaires, se rapportant à des cas réels ou allégués de violation des lois, à des demandes en dommages-intérêts en common law, à des blessures corporelles, à des dommages matériels, à des impôts fonciers, à des droits fonciers, à l'environnement, à des différends avec des cocontractants, à des demandes d'indemnisation d'anciens employés et à des revendications et procédures judiciaires de la part de groupes autochtones, et elle est citée à titre de partie dans le cadre de telles procédures ou est assujettie à de telles procédures. Le dénouement des procédures en cours, en instance ou futures ne peut être prédit avec certitude et pourrait se révéler contraire aux intérêts de la société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. Même si la société a gain de cause dans le cadre de l'une ou l'autre de ces procédures judiciaires, celles-ci pourraient être coûteuses en temps et en argent et détourneraient l'attention des membres de la direction et du personnel clé des activités commerciales de la société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la société.

Risque lié au transfert d'actifs liés au transport sur des terres de tiers

Certaines terres sur lesquelles sont situés les actifs liés au transport de la société appartiennent à des tiers, notamment à la Province et à la Couronne fédérale, et font ou pourraient faire l'objet de réclamations territoriales de la part des Premières Nations. La société exige des droits d'occupation valides eu égard à de telles terres (permis d'utilisation des terres, servitudes et autres moyens). Si la société ne dispose pas de droits d'occupation valides relatifs aux terres contrôlées ou détenues par des tiers ou si ses droits d'occupation sont dotés d'une échéance, elle pourrait engager des frais importants afin d'obtenir ou de renouveler de tels droits; si de tels droits d'occupation ne peuvent être renouvelés ou obtenus, la société pourrait par ailleurs engager des frais importants afin de retirer et déménager ses actifs et restituer les terres en question. Si la société ne dispose pas de droits d'occupation valides et doit engager des frais pour cette raison, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société ou ses activités.

Risque d'atteinte à la réputation, risque lié à l'opinion publique et risque politique

Le risque d'atteinte à réputation s'entend du risque que de la publicité négative ou des perceptions négatives du public à l'égard de Hydro One nuisent aux activités, aux opérations et à la situation financière de Hydro One et affectent défavorablement sa réputation. Une atteinte à la réputation de Hydro One pourrait survenir en raison de l'évolution de l'opinion publique, des perceptions quant à la privatisation de la société, de l'incapacité de tenir ses promesses envers ses clients, du non-respect des normes obligatoires de fiabilité établies par la NERC et le NPCC, de la gestion inadéquate des problèmes sociaux soulevés par les employés, les partenaires et les parties prenantes, et d'autres forces externes. Les événements affectant la réputation de Hydro One ou des actions politiques pourraient avoir une incidence négative importante sur ses activités et perspectives, notamment des délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus, notamment le refus des tarifs demandés, une multiplication des coûts ou des poursuites judiciaires ou mesures réglementaires, et la détérioration des relations avec les parties prenantes et les collectivités. N'importe lequel de ces événements pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société ainsi que sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Risque lié aux acquisitions

Les acquisitions comprennent le risque inhérent que les avantages attendus ne se concrétisent pas, en tout ou en partie, ou qu'ils ne surviennent pas selon l'échéancier prévu, et Hydro One pourrait engager des coûts ou des passifs imprévus importants. La réalisation des avantages escomptés dépendrait, en partie, de la capacité de la société d'intégrer avec succès l'entreprise acquise, notamment en mobilisant l'attention de la direction et en consacrant les ressources nécessaires pour intégrer les pratiques d'affaires et les fonctions de soutien. L'incapacité de concrétiser les avantages escomptés, le détournement de l'attention de la

direction et tout retard ou toute difficulté au chapitre de l'intégration pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie de la société.

Risques liés aux actions ordinaires de Hydro One Limited

Les actions ordinaires de Hydro One sont cotées à la TSX. Le cours des actions ordinaires a, par le passé, subi des fluctuations importantes, et de telles fluctuations pourraient survenir à l'avenir. Ces fluctuations peuvent découler d'événements ou de facteurs liés ou non au rendement opérationnel de Hydro One, ou qui échappent au contrôle de la société, notamment les suivants : les facteurs de risque décrits dans les présentes; la conjoncture économique générale en Ontario et au Canada, y compris la fluctuation des taux d'intérêt; l'évolution du prix de l'électricité; la variation de la demande en électricité; les conditions météorologiques; les fluctuations réelles ou prévues des résultats trimestriels et annuels de Hydro One et des résultats de sociétés ouvertes semblables à Hydro One; les activités, les opérations, les résultats et les perspectives de Hydro One; la réputation de Hydro One et sa relation avec la Province; le calendrier et le montant des dividendes versés, le cas échéant, sur les actions ordinaires; les émissions futures d'actions ordinaires ou d'autres titres de Hydro One ou de Hydro One Inc.; la relation de Hydro One avec son organisme de réglementation; toute modification de la réglementation gouvernementale, des impôts, des procédures judiciaires ou autres développements; des résultats d'exploitation de Hydro One inférieurs aux attentes d'analystes en valeurs mobilières; la confiance des investisseurs envers les sociétés d'énergie en général; le maintien de cotes de crédit et d'une qualité de crédit acceptables; les répercussions de la COVID-19 sur Hydro One et la Province; et la situation générale des marchés boursiers. Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient nuire au développement ou à la durabilité d'un marché liquide pour les actions ordinaires, ainsi qu'à la capacité des investisseurs de vendre les actions ordinaires à un prix intéressant.

Risques liés à la relation entre la société et la Province

Propriété d'actions et influence continue par la Province et emprise sur l'exercice des droits de vote; restrictions relatives à la propriété d'actions

La Province est actuellement propriétaire d'environ 47,3 % des actions ordinaires en circulation de Hydro One. La *Loi sur l'électricité* empêche la Province de vendre des titres comportant droit de vote de Hydro One (y compris des actions ordinaires) de quelque catégorie ou série que ce soit si, ce faisant, la Province devient propriétaire de moins de 40 % du nombre de titres comportant droit de vote en circulation de la catégorie ou série en question après la vente et, dans certaines circonstances, la Loi sur l'électricité oblige la Province à prendre des mesures en vue de maintenir un tel pourcentage de propriété. Par conséquent, on s'attend à ce que la Province continue de détenir une participation importante dans les titres comportant droit de vote de Hydro One pour une durée indéterminée.

En raison de sa participation importante dans les actions ordinaires de Hydro One, la Province a le pouvoir de déterminer le résultat des votes des actionnaires ou d'influer considérablement sur celui-ci et on prévoit qu'elle l'aura indéfiniment, sous réserve des restrictions stipulées dans la convention de gouvernance. Malgré les dispositions de la convention de gouvernance, selon lesquelles la Province a convenu de prendre part aux activités et aux affaires internes de la société à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire, il y a le risque que la Province prenne part aux activités et aux affaires internes de la société à titre d'investisseur d'une manière reflétant les objectifs visés par ses politiques et influe sur la conduite des activités et des affaires internes de la société d'une façon qui ne cadre pas avec les intérêts des autres investisseurs. Nonobstant la convention de gouvernance, et à la lumière des mesures que la Province a prises par le passé, rien ne garantit que la Province ne prendra pas d'autres mesures à l'avenir qui pourraient nuire aux intérêts des investisseurs de Hydro One. Se reporter à la rubrique « Risques liés aux mesures gouvernementales » plus haut.

Les restrictions relatives à la propriété d'actions prévues par la *Loi sur l'électricité* (les « restrictions relatives à la propriété d'actions ») et la participation importante de la Province dans les actions ordinaires de Hydro One ont pour effet d'empêcher une personne ou plusieurs personnes agissant conjointement d'acquérir le contrôle de Hydro One. En outre, elles peuvent limiter ou décourager les opérations comportant d'autres changements fondamentaux dans Hydro One et le pouvoir des autres actionnaires de s'opposer avec succès à l'élection des candidats proposés à l'élection du conseil conformément à la convention de gouvernance. Les restrictions relatives à la propriété d'actions peuvent aussi entraver certaines opérations sur les actions ordinaires et d'autres titres comportant droit de vote ou en limiter le marché.

Sélection des candidats à l'élection du conseil et confirmation du chef de la direction et du président du conseil

Même si les candidats à l'élection du conseil d'administration (exception faite du chef de la direction) doivent être indépendants de la société et de la Province conformément à la convention de gouvernance, il y a le risque que la Province nomme ou confirme des personnes qui répondent aux critères d'indépendance, mais qui, selon elle, sont aptes à soutenir et à faire progresser les objectifs visés par ses politiques et accordent un poids disproportionné aux intérêts de la Province dans l'exercice de leur jugement commercial et dans la prise en compte des intérêts des parties prenantes de Hydro One. Pour cette raison, conjuguée au fait que certaines questions exigent l'approbation des deux tiers des membres du conseil d'administration, la Province pourrait avoir une influence indue sur certaines mesures prises par le conseil, comme la confirmation du président du conseil et la confirmation du chef de la direction.

Droits de destitution du conseil

Selon la convention de gouvernance, la Province a le droit de s'abstenir de voter en faveur de tous les candidats à l'élection du conseil et a le droit de demander la destitution et le remplacement de tous les administrateurs, y compris, dans chaque cas, les candidats aux postes d'administrateur qu'elle a nommés elle-même, mais à l'exclusion du chef de la direction et, à la discrétion de la Province, du président du conseil. En exerçant ces droits dans quelque circonstance que ce soit, la Province a le droit de voter dans son propre intérêt, qui pourrait ne pas cadrer avec les intérêts des autres parties prenantes de Hydro One.

Accroissement de la réglementation

Même si, selon la convention de gouvernance, la Province a convenu de prendre part aux activités et aux affaires internes de Hydro One à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire et elle a indiqué qu'elle avait l'intention de réaliser les objectifs de ses politiques au moyen de lois et de règlements, comme elle le ferait pour une autre entreprise de services publics exerçant des activités en Ontario, il y a le risque que la Province exerce ses pouvoirs législatifs et réglementaires pour réaliser les objectifs de ses politiques d'une manière qui aurait une incidence défavorable importante sur la société. Se reporter à la rubrique « Risques liés aux mesures gouvernementales » plus haut.

Interdiction de vendre les entreprises de transport ou de distribution de la société

La *Loi sur l'électricité* interdit à la société de vendre la totalité ou la quasi-totalité de l'entreprise, des biens ou des actifs de son réseau de transport ou de son réseau de distribution qui sont réglementés par la CEO. Il y a le risque qu'une telle interdiction limite le pouvoir de la société de conclure des opérations de vente visant une partie importante de chacun des réseaux, même si l'opération avait pu être considérée par ailleurs comme recelant des avantages substantiels pour la société et les porteurs des actions ordinaires.

Ventes futures d'actions ordinaires par la Province

Bien que la Province ait indiqué qu'elle n'a pas l'intention de vendre d'autres actions ordinaires de Hydro One ultérieurement, la convention de droits d'inscription conclue entre Hydro One et la Province en date du 5 novembre 2015 (disponible sur SEDAR au www.sedar.com) confère à la Province le droit de demander que Hydro One dépose un ou plusieurs prospectus et prenne d'autres mesures afin que la Province réalise des placements secondaires d'actions ordinaires de Hydro One. Des ventes futures d'actions ordinaires de Hydro One par la Province ou la perception que de telles ventes pourraient se produire pourraient avoir un effet défavorable important sur le cours de ces actions ordinaires et nuire à la capacité de Hydro One de réunir des capitaux au moyen de l'émission d'actions ordinaires supplémentaires, y compris le nombre d'actions ordinaires que Hydro One pourrait être en mesure de vendre à un moment donné ou le produit total qu'elle pourrait réaliser.

Limitations sur la mise à exécution de la convention de gouvernance

Dans la convention de gouvernance, la Province a pris des engagements qui limitent l'exercice de ses droits à titre de porteur de titres comportant droit de vote, y compris à l'égard du nombre maximal d'administrateurs qu'elle peut nommer et de la façon dont elle peut voter à l'égard d'autres candidats à l'élection du conseil. Le pouvoir de Hydro One d'obtenir un recours efficace contre la Province, si la Province ne respectait pas ses engagements, est limité en conséquence de la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne* (Ontario). En vertu de cette loi, il n'est pas possible de demander, dans une instance contre la Province, un redressement qui pourrait être obtenu au moyen d'une injonction ou par voie d'exécution intégrale, mais le tribunal peut rendre une ordonnance déclaratoire des droits des parties, ce qui pourrait influencer sur les mesures prises par la Province. Hydro One pourrait avoir des recours en dommages-intérêts, mais les dommages-intérêts pourraient ne pas constituer un redressement efficace, selon la nature de la contravention de la convention de gouvernance par la Province.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés de Hydro One exige que cette dernière fasse des estimations importantes et formule des jugements critiques qui influent sur les montants constatés à l'égard des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur les informations correspondantes concernant les éventualités. Hydro One fonde ses estimations et jugements sur l'expérience passée, la conjoncture courante et diverses autres hypothèses qu'elle considère comme étant raisonnables dans les circonstances, dont les résultats forment la base sur laquelle s'appuient les jugements quant à la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que la détermination et l'évaluation du traitement comptable de la société à l'égard des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et jugements. Hydro One a déterminé que les estimations comptables critiques qui suivent ont servi à la préparation de ses états financiers consolidés.

Produits

Les produits tirés de la distribution attribuables à la livraison de l'électricité sont fondés sur les tarifs de distribution approuvés par la CEO; ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte des produits qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Les produits facturés sont fondés sur le volume d'électricité livré, comme il a été déterminé d'après les compteurs des clients. À la fin de chaque mois, le volume d'électricité livré aux clients depuis la date de la dernière lecture des compteurs ayant fait l'objet d'une facturation est estimé, et les produits non facturés correspondants sont comptabilisés. La consommation d'énergie, les conditions météorologiques et les variations de la composition des catégories de clients influent sur l'estimation des produits non facturés.

Actifs et passifs réglementaires

Les actifs réglementaires de Hydro One représentent certains montants à recevoir de clients consommateurs d'électricité futurs ainsi que les coûts qui sont reportés aux fins comptables puisqu'il est probable qu'ils seront recouverts à partir des tarifs futurs. Les actifs réglementaires de la société incluent principalement les montants liés aux impôts différés, au passif au titre des prestations de retraite, aux avantages postérieurs au départ à la retraite et aux avantages postérieurs à l'emploi, à la composante non liée au coût des services au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, à la charge de rémunération à base d'actions, aux produits cédés ainsi qu'aux passifs environnementaux. Les passifs réglementaires de la société reflètent certains montants qui sont remboursables aux consommateurs d'électricité dans l'avenir et se rapportent principalement aux comptes d'écart et de report. Les actifs et passifs réglementaires peuvent être comptabilisés aux fins de l'établissement des tarifs et de la présentation de l'information financière seulement si les montants ont été approuvés pour inclusion dans les tarifs d'électricité établis par la CEO ou si cette approbation est jugée comme étant probable par la direction. Si, à l'avenir, la direction juge qu'il n'est plus probable que la CEO permettra d'inclure un actif ou un passif réglementaire dans les tarifs d'électricité futurs, la valeur comptable appropriée serait imputée prospectivement aux résultats d'exploitation à partir de la date de l'évaluation de la société, à moins que le changement ne satisfasse aux exigences d'un événement postérieur à la date du bilan nécessitant un ajustement.

Passifs environnementaux

Hydro One constate un passif au titre des dépenses futures estimatives liées au retrait ou à la destruction des huiles isolantes contaminées au biphényle polychloré (« BPC ») et des équipements électriques connexes et au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains contaminés. L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état de sites. Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre de passifs environnementaux, la société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les passifs environnementaux de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la valeur actualisée des coûts nécessaires pour que la société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. Les passifs environnementaux sont examinés une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents se produisent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs de Hydro One comprennent des régimes de retraite, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, soit des prestations de retraite, une assurance-vie collective, des soins de santé et des prestations d'invalidité de longue durée offerts aux employés actuels et retraités de la société. Les coûts des avantages sociaux futurs sont inclus dans les coûts de main-d'œuvre de Hydro One, qui sont imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés dans les coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. Les changements des hypothèses influent sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs et sur les montants qui seront imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés pendant les exercices futurs. Les hypothèses et estimations importantes qui suivent ont servi à déterminer les coûts et obligations au titre des avantages sociaux futurs.

Taux d'actualisation moyen pondéré

Le taux d'actualisation moyen pondéré, qui sert à calculer l'obligation au titre des avantages sociaux futurs, est établi à chaque date de clôture d'après les plus récents taux d'intérêt du marché publiés qui sont fondés sur les rendements des obligations de sociétés notées « AA » qui reflètent la durée du régime d'avantages sociaux futurs concerné. Au 31 décembre 2020, le taux d'actualisation a reculé pour atteindre 2,60 % (par rapport à 3,10 % au 31 décembre 2019) pour les prestations de retraite, tandis qu'il passait à 2,60 % (en baisse par rapport à 3,10 % au 31 décembre 2019) pour les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La diminution du taux d'actualisation a entraîné une hausse correspondante à des fins comptables du passif au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. Le passif est calculé par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses reflétant les meilleures estimations de la direction.

Taux de rendement prévu des actifs du régime

Le taux de rendement prévu des actifs du régime de retraite de 5,75 % est fondé sur les attentes à l'égard des taux de rendement à long terme au début de l'exercice et reflète la composition actuelle des actifs du régime de retraite. Hydro One a adopté, le 14 mai 2018, une nouvelle politique d'investissement qui sera mise en œuvre sur un horizon de plusieurs années. Cette dernière prévoit plus particulièrement la migration vers l'immobilier et les infrastructures, et le retrait de mandats précis axés sur les actions régionales et des titres à revenu fixe. À l'heure actuelle, Hydro One ne s'attend pas à ce que la nouvelle composition des actifs conforme à la politique soit pleinement mise en œuvre avant 2021 ou 2022. Le taux de rendement prévu pour les déclarations en date du 31 décembre 2020 et les dépenses liées au régime de retraite enregistré pour 2021 est fondé sur la composition finale des actifs du régime de retraite.

Les taux de rendement des portefeuilles respectifs sont calculés en fonction des indices du marché publiés respectifs. Le taux de rendement prévu des actifs du régime de retraite reflète les prévisions à long terme de la société. La société est d'avis que cette hypothèse est raisonnable, car, étant donné la stratégie de placement équilibré du régime de retraite, la volatilité supérieure du rendement des placements en actions est censée être contrebalancée par la plus grande stabilité du rendement des placements à revenu fixe et à court terme. Le résultat net à long terme est un rendement inférieur à ce qu'il aurait été en investissant seulement dans des actions. À court terme, le régime de retraite pourrait enregistrer une fluctuation des taux de rendement réels.

Taux d'augmentation du coût de la vie

Le taux d'augmentation du coût de la vie est déterminé en tenant compte de l'écart entre les obligations à long terme à taux nominal du gouvernement du Canada et ses obligations à rendement réel, ce taux ayant augmenté de 1,30 % par année au 31 décembre 2019 à environ 1,40 % par année au 31 décembre 2020. La Banque du Canada s'étant engagée à maintenir le taux d'inflation à long terme entre 1,00 % et 3,00 %, et en tenant compte des tendances actuelles et prévues, la direction est d'avis qu'il est raisonnable d'utiliser un taux annuel de 1,75 % en tant que taux hypothétique à long terme pour évaluer le passif au titre des avantages sociaux futurs au 31 décembre 2020 (un taux annuel de 2,00 % a été utilisé aux fins des déclarations en date du 31 décembre 2019 et des coûts au titre des avantages sociaux de 2020).

Hypothèses relatives aux augmentations salariales

Les augmentations salariales devraient correspondre à la hausse générale des salaires majorée d'une provision pour les augmentations attribuables à une promotion et au mérite pour les membres actuels du régime, et devraient être conformes aux hypothèses relatives aux prix à la consommation et à la croissance des salaires réels. L'échelle des augmentations attribuables à une promotion et au mérite se fonde sur une étude des hypothèses relatives aux augmentations salariales réalisée en 2017. Cette étude a analysé les salaires réels versés de 2002 à 2016 et les données d'évaluation de tous les membres actifs en date du 31 décembre 2016, selon l'âge, l'ancienneté et les futures hausses salariales prévues par Hydro One. L'échelle salariale tient également compte des augmentations salariales négociées sur la durée du contrat, ainsi que des hausses légèrement plus faibles que prévues à court terme.

Hypothèses relatives aux taux de mortalité

Le passif de la société au titre des avantages sociaux futurs dépend aussi des variations de l'espérance de vie utilisée pour établir les hypothèses relatives aux taux de mortalité. Une augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes entraîne une hausse du passif au titre des avantages sociaux futurs. L'hypothèse relative aux taux de mortalité utilisée au 31 décembre 2020 s'établit à 95 % de la table de mortalité 2014 (secteur privé) du rapport *La mortalité des retraités canadiens*, projetée sur une base générationnelle selon l'échelle des projections CPM-B.

Taux tendanciel du coût des soins de santé

Les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés au début de l'exercice et sont fondés sur des hypothèses relatives aux résultats techniques prévus et à l'inflation du coût des soins de santé à l'avenir. Pour les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, une étude des tendances historiques de Hydro One a été menée en 2017. Le taux tendanciel du coût des soins de santé et dentaires est conforme à cette étude, ainsi qu'à la hausse légèrement moins importante que prévue de l'inflation à long terme.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information comprennent des processus visant à garantir que l'information est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais stipulés à la direction de la société, notamment au chef de la direction et au chef des finances, selon le cas, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps opportun concernant la présentation de l'information dans le rapport de gestion et les états financiers. Sous la gouverne du chef de la direction et du chef des finances de la société, la direction a évalué les contrôles et procédures de communication de l'information à la fin de la période couverte dans le présent rapport. Selon cette évaluation, la direction de la société a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la société étaient efficaces au 31 décembre 2020.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu ou supervisé par le chef de la direction et le chef des finances pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR des États-Unis. Il comprend les politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société, ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux PCGR des États-Unis et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société, et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

La direction de la société, sous la gouverne du chef de la direction et du chef des finances, a évalué la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en fonction des critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Treadway Commission (le « COSO »). Selon cette évaluation, la direction de la société a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société était efficace au 31 décembre 2020.

Quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, tout système de contrôle interne ne peut que fournir l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle fixés seront atteints et en raison de ses limites inhérentes, il ne peut prévenir ni détecter toutes les inexactitudes. En outre, l'efficacité du contrôle interne est affectée par les changements et exposée au risque que cette efficacité évolue au fil du temps.

Aucune modification n'a été apportée à la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société pour le trimestre clos le 31 décembre 2020 qui a eu, ou qui pourrait vraisemblablement avoir, une incidence importante sur le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

La direction continue de surveiller son système de contrôle interne à l'égard de la communication et de la présentation de l'information et pourrait le modifier de temps à autre si elle le juge nécessaire.

NOUVELLES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les tableaux qui suivent présentent les Accounting Standards Updates (« ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») s'appliquant à Hydro One :

Directives comptables adoptées récemment

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence sur Hydro One
ASU 2017-04	Janvier 2017	La modification supprime la deuxième étape de l'ancien test de dépréciation de l'écart d'acquisition à deux étapes afin de simplifier le processus de vérification de l'écart d'acquisition.	1 ^{er} janvier 2020	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2018-13	Août 2018	Les obligations d'information relatives aux évaluations de la juste valeur de l'Accounting Standards Codification (« ASC ») 820 ont été modifiées afin d'accroître l'efficacité avec laquelle les informations sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers.	1 ^{er} janvier 2020	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2019-01	Mars 2019	La modification reporte la dispense précédemment fournie aux termes de l'ASC 840 en ce qui concerne la détermination de la juste valeur des biens sous-jacents par les bailleurs qui ne sont pas des fabricants ou des distributeurs. Elle définit également plus clairement la présentation des flux de trésorerie de contrats de location-vente et de location-financement et précise que les déclarations au sujet de la transition en vertu du Topic 250 de l'ASC s'appliquent lors de l'adoption de l'ASC 842.	1 ^{er} janvier 2020	Aucune incidence au moment de l'adoption

Directives comptables récemment publiées, mais pas encore adoptées

Directive	Date de publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
ASU 2018-14	Août 2018	Des obligations d'information relatives aux régimes à prestations déterminées à employeur unique ou à d'autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite ont été ajoutées, supprimées ou précisées afin d'accroître l'efficacité avec laquelle les informations sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers.	1 ^{er} janvier 2021	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2019-12	Décembre 2019	Les modifications simplifient la comptabilisation des impôts en supprimant certaines exceptions aux principes généraux. Elles renforcent aussi l'application uniforme du Topic 740 en clarifiant et en modifiant les directives existantes.	1 ^{er} janvier 2021	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2020-01	Janvier 2020	Les modifications précisent l'interaction entre la comptabilisation des titres de participation aux termes du Topic 321, la comptabilisation des placements en vertu de la méthode de la mise en équivalence décrite dans le Topic 323, et la comptabilisation de certains contrats à terme et options achetées aux termes du Topic 815.	1 ^{er} janvier 2021	Aucune incidence au moment de l'adoption
ASU 2020-06	Août 2020	La mise à jour simplifie l'application des PCGR à certains instruments financiers ayant à la fois des caractéristiques de passifs et de capitaux propres. La modification réduit le nombre de modèles comptables pour les titres d'emprunt et les actions privilégiées convertibles.	1 ^{er} janvier 2022	À l'étude
ASU 2020-10	Octobre 2020	Les modifications ont pour but d'améliorer la codification en veillant à ce que l'obligation pour une entité de divulguer de l'information dans les notes afférentes aux états financiers soit codifiée dans les déclarations, réduisant le risque que des obligations d'information soient oubliées.	1 ^{er} janvier 2021	Aucune incidence au moment de l'adoption

SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Trimestres clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf le résultat par action ordinaire)	2020	2019	Variation
Produits			
Distribution	1 457	1 298	12,2 %
Transport	398	407	(2,2) %
Autres	12	10	20,0 %
	1 867	1 715	8,9 %
Charges			
Achats d'électricité	1 046	914	14,4 %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration			
Distribution	185	162	14,2 %
Transport	73	59	23,7 %
Autres	15	18	(16,7) %
	273	239	14,2 %
Amortissement et coûts de retrait d'actifs	239	226	5,8 %
	1 558	1 379	13,0 %
Bénéfice avant les charges de financement et la charge d'impôts sur le bénéfice	309	336	(8,0) %
Charges de financement	119	116	2,6 %
Bénéfice avant la charge d'impôts sur le bénéfice	190	220	(13,6) %
Charge d'impôts sur le bénéfice	27	2	1 250,0 %
Bénéfice net	163	218	(25,2) %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	161	211	(23,7) %
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One¹	161	211	(23,7) %
Résultat de base par action ordinaire	0,27 \$	0,35 \$	(22,9) %
Résultat dilué par action ordinaire	0,27 \$	0,35 \$	(22,9) %
Résultat de base par action ordinaire ajusté ¹	0,27 \$	0,35 \$	(22,9) %
Résultat dilué par action ordinaire ajusté ¹	0,27 \$	0,35 \$	(22,9) %
Actifs mis en service			
Distribution	308	271	13,7 %
Transport	565	573	(1,4) %
Autres	5	5	0,0 %
	878	849	3,4 %
Investissements en capital			
Distribution	210	249	(15,7) %
Transport	361	311	16,1 %
Autres	6	2	200,0 %
	577	562	2,7 %

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du bénéfice net ajusté et du résultat de base et dilué par action ordinaire ajusté.

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le trimestre clos le 31 décembre 2020 s'est établi à 161 millions de dollars, en baisse de 50 millions de dollars, ou 23,7 %, par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le bénéfice net sont entre autres les suivants :

- la hausse des produits, déduction faite des achats d'électricité, qui s'explique en grande partie par :
 - l'augmentation des produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, surtout en raison de la décision de la CEO portant sur les tarifs de 2020 et des revenus liés à l'acquisition de Peterborough Distribution et d'Orillia Power, transactions qui ont été conclues au troisième trimestre de 2020; facteurs en partie compensés par :
 - le recul des produits tirés du transport, qui s'explique essentiellement par la diminution de la demande de pointe, facteur en partie compensé par la décision de la CEO portant sur les tarifs de 2020;

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

- la hausse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, qui s'explique essentiellement par :
 - les charges liées à la pandémie de COVID-19, comme discuté ci-dessous;
 - le produit d'assurance moindre reçu en 2020;
 - les coûts supplémentaires liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration après la décision sur les tarifs de transport de la CEO de 2020 à 2022 et recouverts dans les tarifs, ayant ainsi un effet neutre sur le bénéfice net;
- l'augmentation de la charge d'amortissement et des coûts de retrait d'actifs en 2020, essentiellement attribuable à la croissance des immobilisations et au calendrier des coûts de retrait d'actifs;
- l'augmentation de la charge d'impôts, qui s'explique surtout par les éléments suivants :
 - la diminution des déductions fiscales nettes attribuable surtout à l'amortissement fiscal en excédent de l'amortissement, ainsi que les impôts supplémentaires sur le recouvrement de certains coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration qui avaient été auparavant inscrits à l'actif;
 - la diminution des déductions fiscales additionnelles découlant du partage de l'actif d'impôts différés en grande partie attribuable aux produits de distribution abandonnés de 2018 comptabilisés en mars 2019 à la suite de la décision de la CEO portant sur les tarifs; facteurs en partie compensés par :
 - le recul du bénéfice avant impôts.

Les résultats de la société pour le trimestre clos le 31 décembre 2020 comprennent des coûts engagés en raison de la pandémie de COVID-19. Les coûts totaux de 18 millions de dollars liés à la pandémie de COVID-19 pour le trimestre comprennent principalement la comptabilisation d'une provision pour créances douteuses par suite de la publication de l'avis du personnel de la CEO en décembre 2020 et d'autres charges directes.

Se reporter à la rubrique « Autres événements – COVID-19 » pour en savoir plus sur les répercussions de la COVID-19 sur les activités de la société.

Résultat par action ordinaire et résultat par action ordinaire ajusté

Le résultat par action et le résultat par action ajusté se sont établis à 0,27 \$ pour le quatrième trimestre de 2020, contre 0,35 \$ pour le trimestre correspondant de 2019. Cette baisse du résultat par action ordinaire et du résultat par action ordinaire ajusté est attribuable au recul du résultat au quatrième trimestre de 2020, comme expliqué ci-dessus. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du résultat par action ordinaire ajusté.

Produits

La baisse d'un exercice à l'autre de 9 millions de dollars, ou 2,2 %, des produits trimestriels tirés du transport a essentiellement découlé des facteurs suivants :

- la diminution de la demande de pointe en raison des conditions météorologiques défavorables au quatrième trimestre de 2020; facteur en partie compensé par :
- la décision de la CEO portant sur les tarifs de 2020, y compris le recouvrement de certains coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration qui avaient été auparavant inscrits à l'actif et recouverts dans les tarifs, ayant ainsi un effet neutre sur le bénéfice net, et les ajustements réglementaires différés liés aux frais de retrait d'actifs en 2020.

L'augmentation d'un exercice à l'autre de 27 millions de dollars, ou 7,0 %, des produits trimestriels tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- la décision de la CEO portant sur les tarifs de 2020;
- les revenus accrus liés à l'acquisition de Peterborough Distribution et d'Orillia Power, transactions qui ont été conclues au troisième trimestre de 2020;
- la diminution des ajustements réglementaires différés liés au mécanisme de partage des bénéfices en 2020.

Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement des produits, déduction faite des achats d'électricité.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

La hausse d'un exercice à l'autre de 14 millions de dollars, ou 23,7 %, des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport a essentiellement découlé des facteurs suivants :

- le produit d'assurance moindre reçu en 2020;
- les coûts supplémentaires liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration après la décision sur les tarifs de transport de la CEO de 2020 à 2022 et recouverts dans les tarifs, ayant ainsi un effet neutre sur le bénéfice net;
- les coûts liés à la pandémie de COVID-19.

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

La hausse d'un exercice à l'autre de 23 millions de dollars, ou 14,2 %, des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution trimestrielles a essentiellement découlé des facteurs suivants :

- les coûts liés à la pandémie de COVID-19, qui comprennent principalement la comptabilisation d'une provision pour créances douteuses par suite de la publication de l'avis du personnel de la CEO en décembre 2020 et d'autres charges directes;
- l'augmentation des charges de soutien du siège social.

Amortissement et coûts de retrait d'actifs

La hausse de 13 millions de dollars, ou 5,8 %, de la charge d'amortissement et des coûts de retrait d'actifs au quatrième trimestre de 2020 est essentiellement attribuable à la croissance des immobilisations et au calendrier des coûts de retrait d'actifs.

Charges de financement

La hausse d'un exercice à l'autre de 3 millions de dollars, ou 2,6 %, des charges de financement pour le trimestre clos le 31 décembre 2020 est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- l'augmentation des intérêts débiteurs sur la dette à long terme en raison de la hausse des niveaux de la dette, qui s'explique essentiellement par les émissions de titres d'emprunt au dernier trimestre de 2020; facteur en partie compensé par :
- la diminution des intérêts débiteurs sur les billets à court terme attribuable à la baisse des taux d'intérêt pendant l'exercice considéré.

Impôts sur le bénéfice

La charge d'impôts sur le bénéfice pour le quatrième trimestre de 2020 a augmenté de 25 millions de dollars par rapport à la période correspondante de 2019. Ainsi, le taux d'imposition effectif réalisé de la société s'est établi à environ 14,2 % au quatrième trimestre de 2020, contre environ 0,9 % au quatrième trimestre de l'exercice précédent.

La hausse de la charge d'impôts sur le bénéfice pour le trimestre clos le 31 décembre 2020 est en grande partie attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution des déductions fiscales nettes attribuable surtout à l'amortissement fiscal en excédent de l'amortissement, ainsi que les impôts supplémentaires sur le recouvrement de certains coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration qui avaient été auparavant inscrits à l'actif;
- la diminution des déductions fiscales additionnelles découlant du partage de l'actif d'impôts différés en grande partie attribuable aux produits de distribution abandonnés de 2018 comptabilisés en mars 2019 à la suite de la décision de la CEO portant sur les tarifs; facteurs en partie compensés par :
- le recul du bénéfice avant impôts.

Actifs mis en service

La baisse des actifs de transport mis en service au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- la mise en service en 2019 d'un important projet de développement, soit le nouveau poste de transport Leamington;
- la réduction des travaux sur demande en lien avec des pannes d'équipement;
- le nombre moindre d'actifs mis en service dans le cadre de projets liés aux TI; facteurs en partie compensés par :
- le calendrier des actifs mis en service en lien avec les investissements de maintien de postes;
- le volume accru de travaux aux lignes de transport aériennes et de remplacement de composantes en 2020.

La hausse des actifs de distribution mis en service au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- l'achèvement du projet de modernisation technologique du centre d'appel;
- l'achèvement du centre d'exploitation à Woodstock;
- le plus fort volume de remplacements après tempête; facteurs en partie compensés par :
- le volume moins élevé de travaux de remise à neuf des postes de distribution et de remplacements d'équipement;
- le calendrier des actifs mis en service liés à des projets de renforcement des capacités du système.

Investissements en capital

La hausse des investissements en capital liés au transport au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- les investissements plus élevés dans des projets de développement s'étalant sur plusieurs années, notamment le nouveau poste de commutation Lakeshore;
- le volume accru des travaux de réfection de postes et des remplacements;
- l'investissement pendant l'exercice considéré dans le nouveau centre de contrôle du réseau ontarien à Orillia;
- le volume accru de travaux de conformité aux normes de protection des infrastructures critiques de la NERC; facteurs en partie compensés par :
- le volume réduit des achats liés au transport et des investissements dans le matériel de travail.

La baisse des investissements en capital liés à la distribution au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- les investissements moindres dans les projets de renforcement des capacités du système;

HYDRO ONE LIMITED
RAPPORT DE GESTION (suite)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

- la réduction des dépenses engagées pour raccorder les clients;
- le volume réduit des achats liés au transport et des investissements dans le matériel de travail; facteurs en partie compensés par :
- l'investissement pendant l'exercice considéré dans le nouveau centre de contrôle du réseau ontarien, à Orillia;
- l'investissement dans le nouveau centre d'exploitation à Woodstock.

HYDRO ONE HOLDINGS LIMITED - TABLEAU DE CONSOLIDATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE SOMMAIRE

Hydro One Limited garantit pleinement et inconditionnellement les obligations de paiement de Hydro One Holdings Limited (« HOHL »), sa filiale en propriété exclusive, en lien avec les titres à émettre aux termes du prospectus de base simplifié daté du 17 décembre 2020. Par conséquent, le tableau de consolidation de l'information financière sommaire qui suit est présenté conformément aux obligations prescrites à la section 13.4 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, qui prévoit des dispenses en faveur de certains émetteurs bénéficiant de soutien au crédit. Les tableaux qui suivent présentent l'information financière sommaire consolidée aux 31 décembre 2020 et 2019 et pour les exercices clos à ces dates pour : i) Hydro One Limited; ii) HOHL; iii) les filiales de Hydro One Limited autres que HOHL, sur une base combinée; iv) les ajustements de consolidation; et v) Hydro One Limited et toutes ses filiales sur une base consolidée, pour chacune des périodes indiquées. L'information financière sommaire a pour but de fournir aux investisseurs de l'information financière utile et comparable au sujet de Hydro One Limited et de ses filiales. Cette information financière sommaire doit être lue conjointement avec les états financiers annuels les plus récents de Hydro One Limited. Cette information financière sommaire a été préparée conformément aux PCGR américains, tels que publiés par le FASB.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Hydro One Limited		HOHL		Filiales de Hydro One Limited, autres que HOHL		Ajustements de consolidation		Montants totaux consolidés de Hydro One Limited	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produits	9	17	—	—	7 694	6 775	(413)	(312)	7 290	6 480
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	(7)	(133)	—	(19)	2 127	1 188	(350)	(258)	1 770	778

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	Hydro One Limited		HOHL		Filiales de Hydro One Limited, autres que HOHL		Ajustements de consolidation		Montants totaux consolidés de Hydro One Limited	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Actif à court terme	97	84	—	—	3 446	2 440	(1 554)	(1 256)	1 989	1 268
Actif à long terme	3 426	3 979	—	—	44 408	41 188	(19 529)	(19 374)	28 305	25 793
Passif à court terme	454	408	—	—	4 066	3 925	(1 541)	(1 246)	2 979	3 087
Passif à long terme	423	—	—	—	28 810	25 201	(12 546)	(11 096)	16 687	14 105

ÉNONCÉS ET AUTRES INFORMATIONS DE NATURE PROSPECTIVE

Les communications verbales et écrites de la société au public, y compris le présent document, contiennent souvent des énoncés prospectifs qui sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à l'égard des activités de la société et du secteur ainsi que des contextes réglementaires et économiques dans lesquels elle exerce ses activités et elles incluent des prévisions et des hypothèses formulées par la direction de la société. Ces énoncés comprennent notamment les énoncés concernant les demandes de tarifs de transport et de distribution de la société, y compris les décisions, les taux acceptés, le recouvrement ainsi que le calendrier et les incidences prévus; les attentes quant à la situation de trésorerie de la société, ses sources de financement et ses besoins d'exploitation, notamment en raison de la COVID-19; les facilités de crédit d'exploitation; les attentes concernant les activités de financement de la société; la dette venant à échéance; les instruments dérivés de la société; les projets et initiatives de la société en cours ou prévus et les investissements en capital prévus, y compris les résultats attendus, les coûts et les dates d'entrée en service et d'achèvement; les répercussions éventuelles du report des mises en service de nouveaux actifs de transport; les répercussions éventuelles de la COVID-19 sur les activités et les opérations de la société, notamment les effets sur la demande de pointe et la consommation d'électricité, les programmes d'investissement, les chaînes d'approvisionnement, les coûts, la provision pour créances douteuses, les pertes de produits, les comptes de report et la probabilité du recouvrement de certains coûts dans les tarifs futurs; les priorités de la société pour faire face à la COVID-19; les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la société; l'incidence attendue de l'actif d'impôts différés et du traitement de la CEO à cet effet, y compris la date de la décision finale de la CEO à cet égard et la comptabilisation par la société des actifs réglementaires au titre des impôts différés, des passifs d'impôts différés et du bénéfice net; les attentes concernant le recouvrement des coûts supplémentaires et des pertes de produits auprès des contribuables en lien avec la pandémie de COVID-19; les attentes concernant le taux d'imposition effectif de la société pour les cinq prochaines années; l'incidence du budget de l'Ontario et de la remise de l'Ontario pour l'électricité sur les clients; les répercussions prévues du projet de loi 222; le nombre d'actions ordinaires de Hydro One pouvant être émises en lien avec les attributions en circulation aux termes des régimes d'octroi

d'actions et du RILT; les conventions collectives et les attentes concernant la capacité de négocier le renouvellement de conventions collectives conformément aux ordonnances tarifaires; le régime de retraite, les cotisations de retraite futures, les évaluations du régime et les répercussions attendues; les dividendes; les mesures non conformes aux PCGR; les risques liés à l'écllosion de maladies infectieuses, comme la COVID-19; le contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information; le programme de billets à moyen terme; le prospectus de base universel; le prospectus de base visant des titres d'emprunt américains; et les acquisitions et fusions réalisées par la société. Les termes et expressions « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « tenter », « pouvoir », « projeter », « croire », « s'efforcer de », « estimer », « viser », « objectif », « cible » et leurs variantes et autres expressions similaires ainsi que des verbes au futur et au conditionnel servent à signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Hydro One n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et se dégage de toute obligation de le faire, sauf si la loi l'y contraint.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur divers facteurs et hypothèses, notamment les suivants : l'ampleur et la durée de la pandémie de COVID-19, ainsi que les conséquences et la sévérité des mesures prises par la société et d'autres mesures d'atténuation sur les activités de la société, sa chaîne d'approvisionnement ou ses employés; l'absence de changements imprévisibles du régime législatif et du cadre d'exploitation se rapportant au marché ontarien de l'électricité ou plus précisément, à Hydro One; des décisions favorables de la CEO et d'autres organismes de réglementation sur les demandes en cours et futures, notamment en matière tarifaire; l'absence de retards imprévus dans l'obtention des approbations requises; l'absence de changements imprévisibles des ordonnances tarifaires ou des méthodes d'établissement des tarifs applicables aux entreprises de distribution et de transport de la société; la poursuite de l'application des PCGR des États-Unis; la stabilité de l'environnement réglementaire; l'absence de changements défavorables de la réglementation environnementale; l'absence de modifications importantes apportées aux notes de crédit actuelles de la société; l'absence de répercussions imprévues de nouvelles prises de position comptables; l'absence de changements quant aux attentes relatives à la consommation d'électricité; l'absence de changements imprévisibles des conditions économiques et du marché; le recouvrement des coûts et des frais liés à la pandémie de COVID-19, notamment les coûts attribuables aux défauts de paiement de clients en raison de la pandémie; l'achèvement des projets d'exploitation et d'investissement reportés; et l'absence de tout événement important survenant hors du cours normal des activités. Ces hypothèses reposent sur les informations dont la société dispose actuellement, y compris les informations obtenues auprès de sources indépendantes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux que laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Bien que Hydro One ignore l'incidence que pourraient avoir ces différences éventuelles, celles-ci pourraient influencer de manière considérable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et la stabilité de son crédit. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qu'expriment ou laissent entendre ces énoncés prospectifs incluent notamment les suivants :

- le risque que la pandémie de COVID-19 perdure ou s'aggrave de façon importante et restreigne ou empêche la société d'exercer ses activités, ou affecte substantiellement sa chaîne d'approvisionnement ou sa main-d'œuvre;
- le risque lié à la sévérité des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19;
- le risque que l'achèvement des projets d'exploitation et d'investissement soit retardé ou que les coûts augmentent;
- les risques associés à la réglementation et aux produits d'exploitation de Hydro One, notamment les risques liés aux ordonnances tarifaires et aux modèles de tarification pour le transport et la distribution, au rendement réel par rapport aux prévisions et aux investissements de capital, à la concurrence d'autres sociétés de transport d'électricité et autres requêtes soumises à la CEO, au traitement réglementaire de l'actif d'impôts différés, à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux ou au refus de demandes;
- les risques associés à la détention par la Province d'actions de la société mère de Hydro One et aux autres relations que Hydro One entretient avec la Province, y compris l'éventualité de conflits d'intérêts survenant entre Hydro One, la Province et des apparentés, les risques associés à l'exercice par la Province d'autres pouvoirs législatifs et réglementaires dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi sur la responsabilisation de Hydro One*, le risque lié à la capacité de la société à attirer et à retenir des dirigeants qualifiés ou le risque d'abaissement de la note de crédit de la société et son incidence sur le financement et les liquidités de la société;
- le risque lié à l'emplacement des actifs de la société sur des terres appartenant à des réserves et le risque que Hydro One ait à engager des coûts importants pour transférer des actifs situés dans des réserves;
- le risque que la société soit incapable de respecter les exigences prévues par la loi ou la réglementation ou qu'elle doive engager, pour s'y conformer, des frais supplémentaires qu'elle ne pourrait pas recouvrer par le biais des tarifs;
- le risque que les installations de Hydro One soient exposées à des intempéries, désastres naturels, événements d'origine humaine ou autres phénomènes imprévus pour lesquels la société n'est pas assurée ou par suite desquels la société pourrait faire l'objet de demandes d'indemnisation;
- le risque lié au non-respect de la réglementation environnementale ou à l'impossibilité de recouvrer les dépenses environnementales par le biais des demandes tarifaires et le risque que les hypothèses sous-jacentes aux passifs environnementaux comptabilisés et aux actifs réglementaires connexes puissent changer;
- les risques associés à la sécurité des systèmes d'information ou au maintien d'une infrastructure complexe de technologies de l'information (« TI ») et de technologies opérationnelles (« TO »), notamment les pannes, les cyberattaques ou les accès non autorisés aux systèmes de TI et de TO de la société;
- le risque de conflits de travail et la possibilité que la société soit incapable de négocier ou de renouveler des conventions collectives adéquates selon des modalités acceptables et conformes aux décisions tarifaires de la société;

- les risques liés aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre de la société et à l'incapacité potentielle de celle-ci d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié;
- le risque que la société ne parvienne pas à obtenir un financement suffisant ainsi qu'à un coût raisonnable pour rembourser la dette arrivant à échéance et financer les investissements en capital;
- le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'incapacité éventuelle de gérer le risque de crédit et le risque lié aux instruments financiers;
- les risques liés à l'incertitude économique ainsi qu'à la volatilité des marchés financiers;
- le risque que la société échoue à mettre en œuvre les programmes d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de ses actifs ou à réaliser ces programmes en temps opportun ou le risque de concurrence accrue au chapitre de l'aménagement de gros projets de transport et les modifications législatives portant sur la sélection des sociétés de transport d'électricité;
- le risque lié à l'état des actifs, aux projets d'immobilisations et à l'innovation, y compris l'opposition du public aux projets planifiés et/ou aux délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus;
- le risque lié à l'incapacité à réduire les risques importants liés à la santé et à la sécurité;
- le risque que les coûts liés aux régimes de retraite de la société ne puissent pas être recouverts par le biais des tarifs futurs et l'incertitude qui entoure le traitement que les organismes de réglementation réserveront aux coûts des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite;
- la possibilité que Hydro One doive engager des charges importantes pour remplacer des fonctions actuellement imparties advenant que les conventions conclues soient résiliées ou arrivent à échéance avant qu'un nouveau fournisseur de services soit choisi;
- l'incidence de la propriété par la Province de terrains essentiels au réseau de transport de la société;
- le risque que les procédures judiciaires soient coûteuses en temps et en argent ou détournent l'attention des membres de la direction et du personnel clé des activités commerciales de la société;
- les conséquences si la société ne dispose pas de droits d'occupation valides relatifs aux terres contrôlées ou détenues par des tiers et les risques liés aux droits d'occupation dotés d'une échéance;
- le risque lié aux événements affectant la réputation de Hydro One et aux actions politiques;
- le risque lié aux acquisitions, y compris l'incapacité de concrétiser les avantages escomptés de l'acquisition, ou selon l'échéancier prévu, et les coûts imprévus qui peuvent en découler;
- l'incapacité de la société à dresser ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis;
- le risque lié à l'incidence de quelconque nouvelle prise de position comptable.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et autres facteurs sont analysés plus en détail à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du présent rapport de gestion.

De plus, Hydro One tient à avertir le lecteur que les informations incluses dans le présent rapport de gestion à propos des perspectives de la société sur certains sujets, y compris les investissements futurs éventuels de celle-ci, ne sont fournies que pour donner une idée de la nature de certains des plans futurs de la société et peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Des informations additionnelles sur Hydro One, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur Sedar à l'adresse www.sedar.com, sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml et sur le site Web de la société à l'adresse www.HydroOne.com/Investors.